



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de  
l'administration pénitentiaire**

## **Enquête nationale sur les bibliothèques pénitentiaires - 2024**

Sous-direction de l'insertion et de la probation (SDIP)  
Département des politiques sociales et des partenariats (IP2)



## Sommaire

Introduction.....	3
1. Périmètre de l'enquête.....	4
2. Fonctionnement .....	5
3. Fonds documentaire .....	29
4. Budget.....	41
5. Partenariat.....	46
6. Animation.....	49
7. Evolutions et pistes d'amélioration .....	52

## Introduction

Cette enquête portant sur les bibliothèques pénitentiaires, diffusée en 2025, a été réalisée à partir de données collectées pour l'année 2024.

La précédente enquête portant sur les bibliothèques pénitentiaires a été diffusée en 2022 et réalisée à partir de données collectées pour l'année 2021 (ou 2019 pour les questions relatives au budget).

Lorsque les données le permettent, une comparaison est effectuée entre la situation des bibliothèques en 2024 et celle de 2021. Certaines questions ont été ajoutées dans le cadre de l'enquête 2024 et ne permettent donc pas de présenter une évolution dans le temps.

Un focus spécifique, qui n'existait pas dans la précédente enquête, est consacré aux bibliothèques des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS).

Certaines données collectées n'ont pas pu être exploitées en raison de leur manque de fiabilité. C'est notamment le cas des questions sur le nombre de personnes détenues fréquentant la bibliothèque, le nombre d'emprunts annuel ou encore le nombre de participants aux activités.

## 1. Périmètre de l'enquête

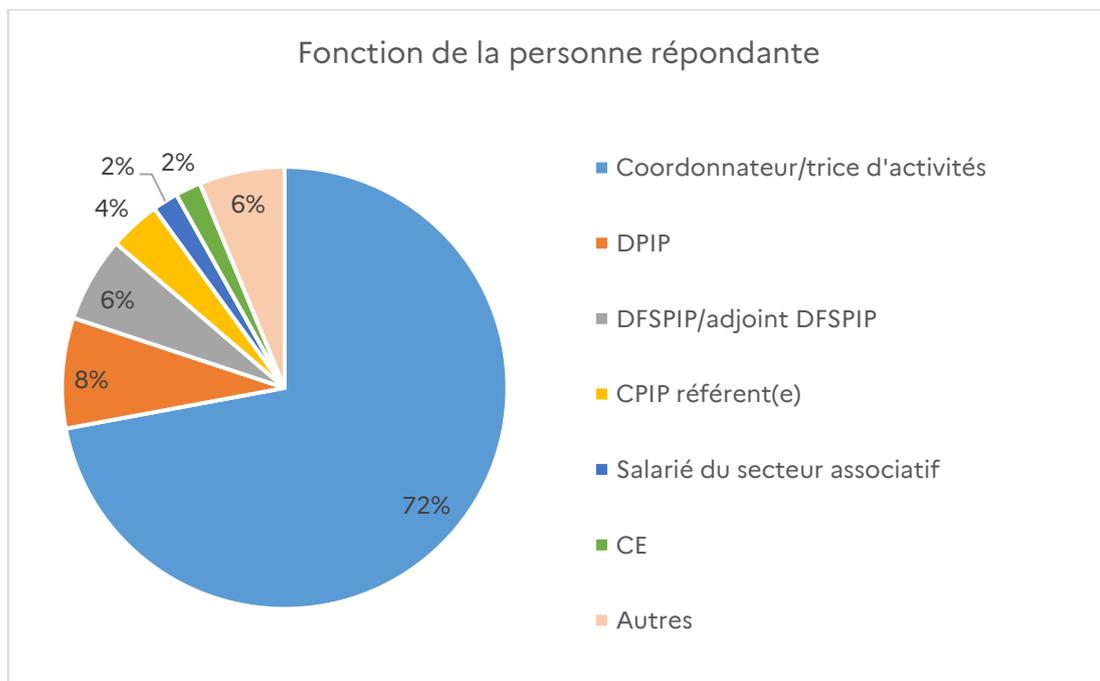
Sur les 186 établissements pénitentiaires (EP) du territoire au 1<sup>er</sup> septembre 2024<sup>1</sup>, les réponses de 161 établissements ont été enregistrées, soit un taux de réponse de 87%.

L'ensemble des Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) sont représentées dans les résultats, avec des taux de réponses compris entre 68% et 100%.

Sur les 161 établissements pénitentiaires répondants, 15 sont dotés d'une structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), soit 9% des répondants.

L'effectif réel au 1<sup>er</sup> septembre 2024 des établissements ayant répondu au questionnaire est de 73 693 personnes placées sous main de justice (PPSMJ), soit 93,31% des 78 969 personnes écrouées détenues au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Concernant les SAS, l'effectif réel au 1<sup>er</sup> septembre 2024 des établissements répondants est de 1 053 PPSMJ, soit 78,82% des 1 336 personnes écrouées détenues en SAS.

Le questionnaire a majoritairement été complété par le/la coordonnateur/trice d'activités (72% des réponses).



Dans les autres fonctions des répondants, on retrouve des bibliothécaires professionnel(le)s, des directeur/trices adjoint(e)s, des éducateur/trices PJJ ou encore des personnes en service civique.

<sup>1</sup> Source : Statistique des établissements et des personnes écrouées en France au 1<sup>er</sup> septembre 2024, DAP, Bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation.

## 2. Fonctionnement

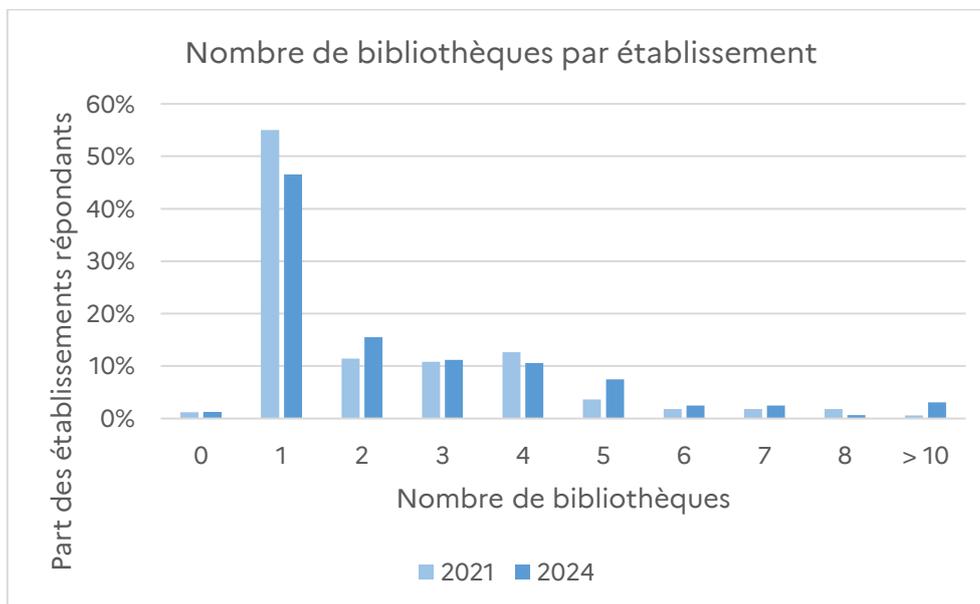
### a. Offre de lecture

#### Nombre de bibliothèques

98,8% des établissements pénitentiaires consultés indiquent disposer d'au moins une bibliothèque, comme en 2021.

Seuls deux établissements déclarent ne pas disposer de bibliothèque. Il convient de préciser que ces deux établissements sont un centre de semi-liberté (CSL), dont l'effectif réel au 1<sup>er</sup> septembre est inférieur à 40 PPSMJ<sup>2</sup>, ainsi qu'un centre pénitentiaire (CP), dont l'effectif réel est inférieur à 10 PPSMJ, qui propose une offre de lecture autre que la bibliothèque.

Par rapport à la précédente enquête datant de 2021, le nombre de bibliothèques par établissement a augmenté. Le nombre moyen de bibliothèques par établissement est passé de 2,23 en 2021 à 2,48 en 2024. Aussi, la part d'établissements disposant d'une seule bibliothèque a diminué de 8,5 points (de 55% à 46,5%), celle de ceux disposant de 2 à 4 bibliothèques a augmenté de 2 points (de 35% à 37%), et la part d'établissements disposant de 5 bibliothèques ou plus a augmenté de 6 points (de 10% à 16%).



Lecture : En 2024, 15,53% des établissements répondants disposent de deux bibliothèques.

<sup>2</sup> Dans la réponse à l'enquête, il est indiqué que les personnes en semi-liberté de ce centre bénéficient d'horaires de sortie tous les jours et ont un accès gratuit à la médiathèque publique.

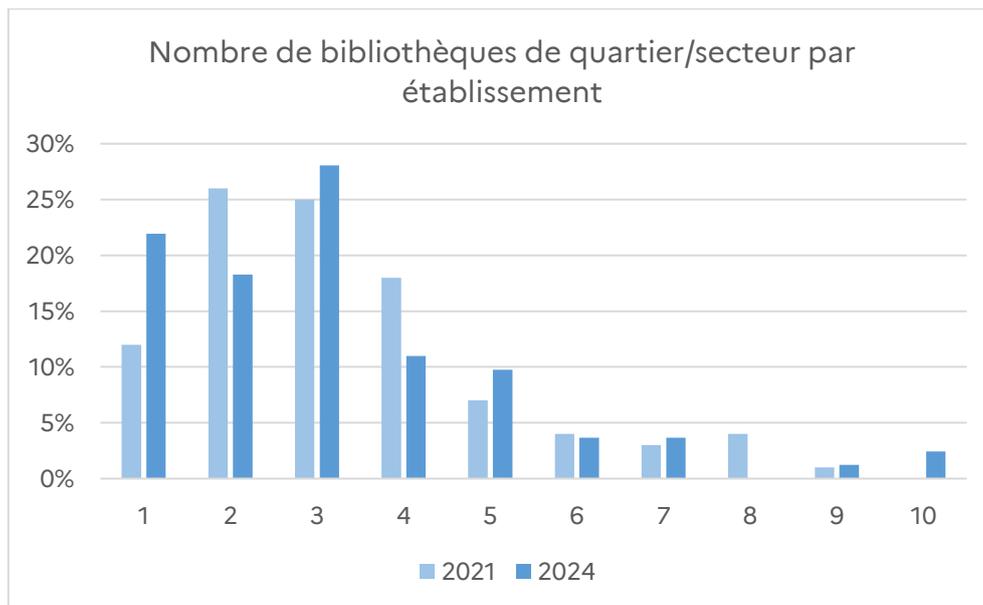
### Type de bibliothèques

La majorité des établissements répondants déclarent disposer d'une bibliothèque ou médiathèque générale/centrale, à savoir 72% d'entre eux, soit une augmentation de 16 points de pourcentage par rapport à 2021 (56% des EP répondants).

Il convient de préciser que sur ces 116 établissements dotés d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale, dans 4 d'entre eux (soit 3%), il s'agit de locaux accessibles uniquement par les auxiliaires bibliothécaires ou la/les personne(s) en charge de l'offre de lecture et qui ne sont pas ouverts au public.

Pour les établissements disposant d'une SAS, la grande majorité d'entre eux disposent d'une bibliothèque au sein de la SAS (80% des 15 EP répondants dotés d'une SAS).

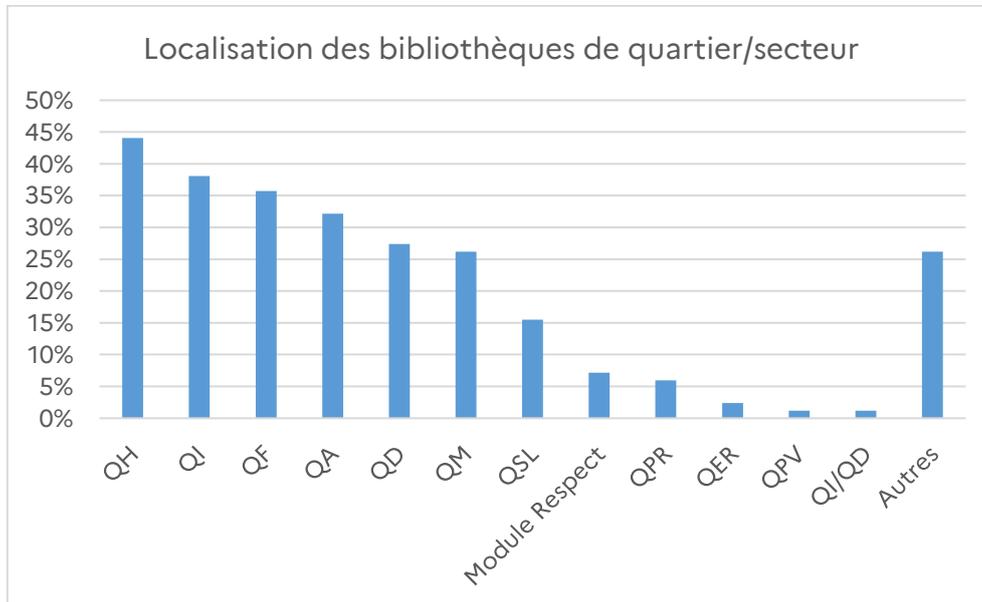
51% des établissements disposent d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur, contre 44% en 2021, soit une augmentation de 7 points de pourcentage. Par rapport à 2021, une part plus importante, de 10 points supérieure, dispose d'une seule bibliothèque de quartier/secteur (22% des EP répondants disposant d'une bibliothèque de quartier/secteur contre 12% en 2021).



**Lecture :** En 2024, 18% des établissements répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur ont deux bibliothèques de quartier/secteur.

Parmi les établissements disposant de bibliothèques de quartier/secteur, 44% d'entre eux en ont une dans un quartier pour hommes (QH), 38% dans un quartier d'isolement (QI) et 36% dans un quartier pour femmes (QF).

La localisation des bibliothèques de quartier/secteur est détaillée ci-dessous :

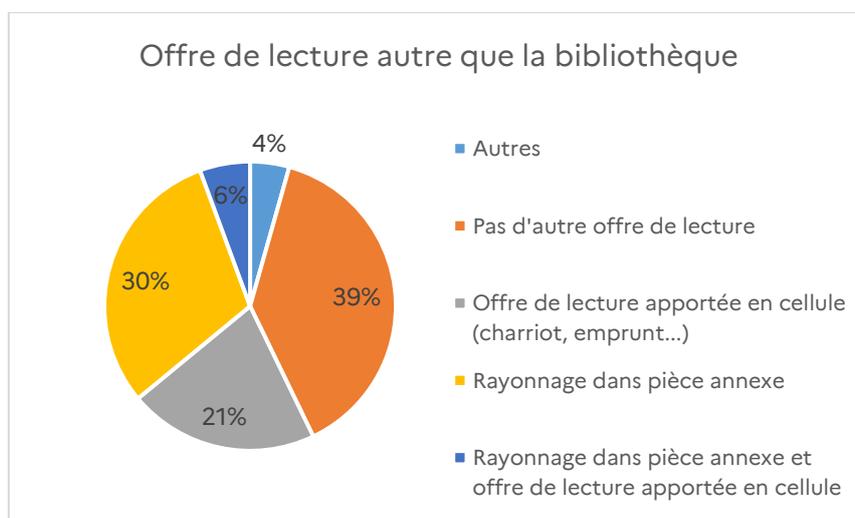


Lecture : 32% des établissements répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur en ont une au quartier arrivants (QA).

#### Offre de lecture autre que la bibliothèque

La majorité des établissements disposent d'une offre de lecture autre que la bibliothèque (62% des EP répondants). Il s'agit principalement de rayonnage dans une pièce annexe ou d'une offre de lecture apportée en cellule (charriot, emprunt...).

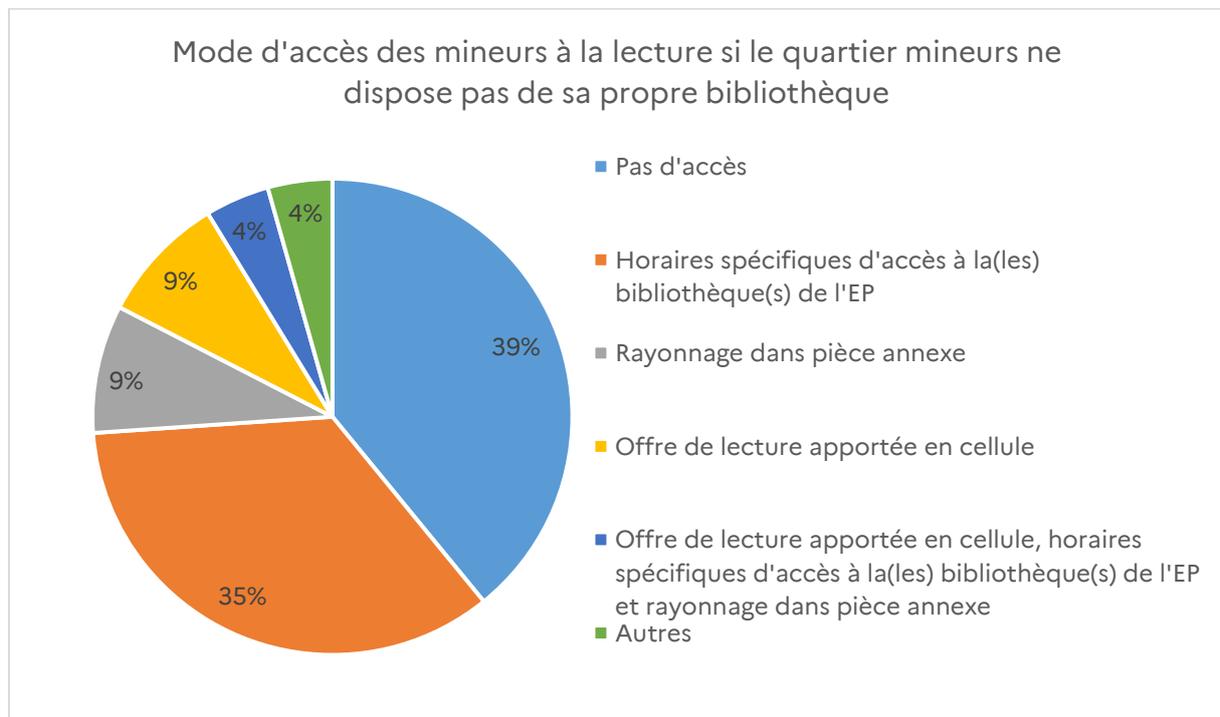
La répartition des différentes offres de lecture autres que la bibliothèque est détaillée dans le graphique ci-dessous :



### Accès des mineurs à la lecture

Pour 22 des 45 établissements répondants accueillant un quartier mineur (QM), celui-ci dispose de sa propre bibliothèque. Pour les établissements accueillant un quartier mineur qui ne dispose pas de sa propre bibliothèque, les mineurs détenus n'ont pas d'accès à la lecture dans 39% des 23 établissements concernés. Dans un peu plus d'un tiers de ces établissements, les mineurs accèdent à la/les bibliothèque(s) de l'établissement à des horaires spécifiques.

L'ensemble des modalités d'accès à la lecture pour les personnes détenues mineures sont détaillées dans le graphique ci-dessous :

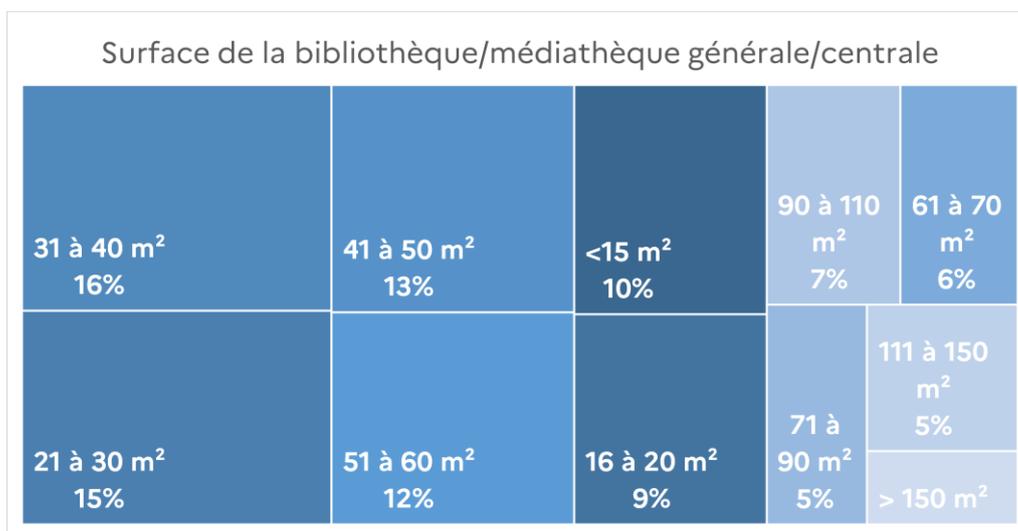


### **b. Surface et mobilier**

#### Surface

La bibliothèque/médiathèque générale/centrale a une surface moyenne de 50,22 m<sup>2</sup>, pour une surface médiane de 40m<sup>2</sup>. La surface moyenne est en augmentation par rapport à 2021 (43,5m<sup>2</sup> en 2021 soit une augmentation de 6,72m<sup>2</sup>).

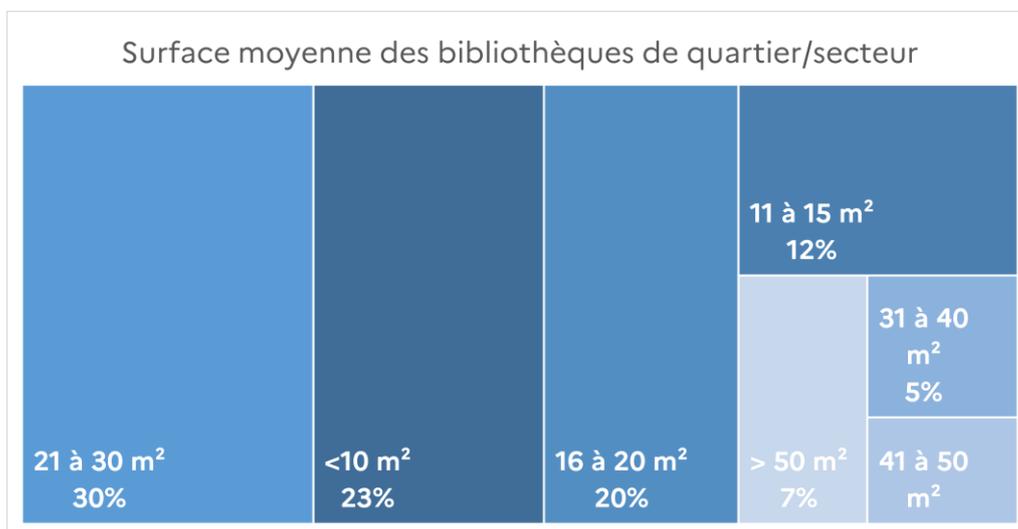
La répartition des différentes surfaces des bibliothèques/médiathèques générales/centrales est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Lecture : 15% des bibliothèques/médiathèques générales/centrales ont une surface moyenne comprise entre 21 et 30 m<sup>2</sup>.

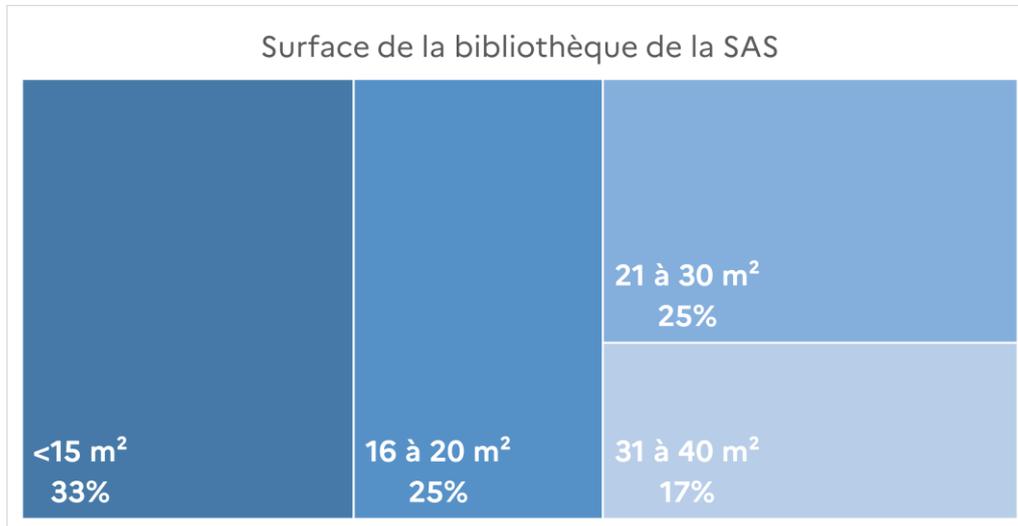
Les bibliothèques de quartier/secteur ont une surface moyenne de 22,77m<sup>2</sup>, pour une surface médiane de 20m<sup>2</sup>. La surface moyenne est en diminution par rapport à 2021 (27m<sup>2</sup> en 2021, soit une diminution de 4,23m<sup>2</sup>).

La répartition des différentes surfaces moyennes des bibliothèques de quartier/secteur est détaillée dans le graphique ci-dessous :



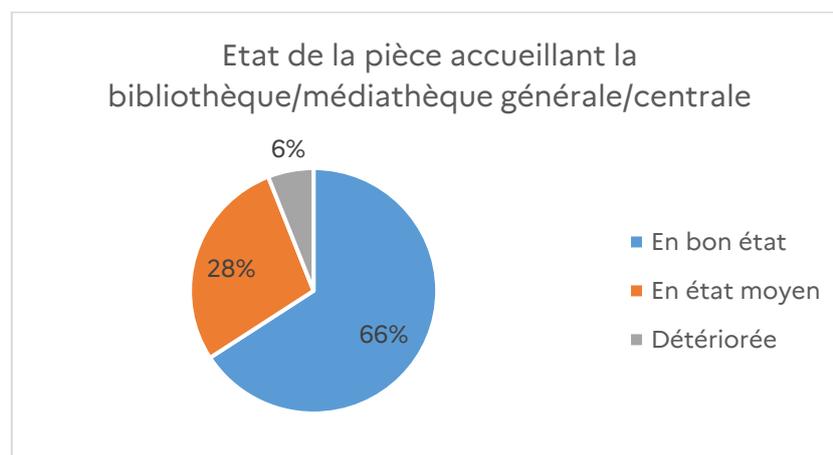
Les bibliothèques des SAS ont une surface semblable à celles de quartier/secteur, soit une surface moyenne de 21,92m<sup>2</sup>, pour une médiane de 20m<sup>2</sup>.

La répartition des différentes surfaces des bibliothèques de SAS est détaillée dans le graphique ci-dessous :

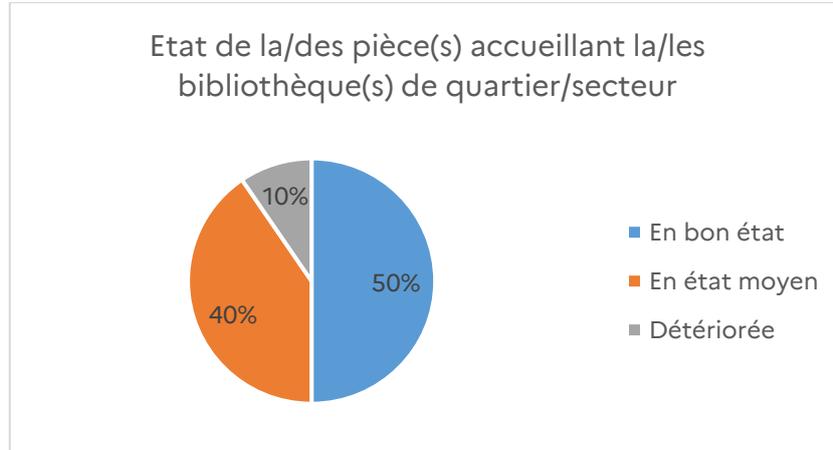


#### Etat de la pièce

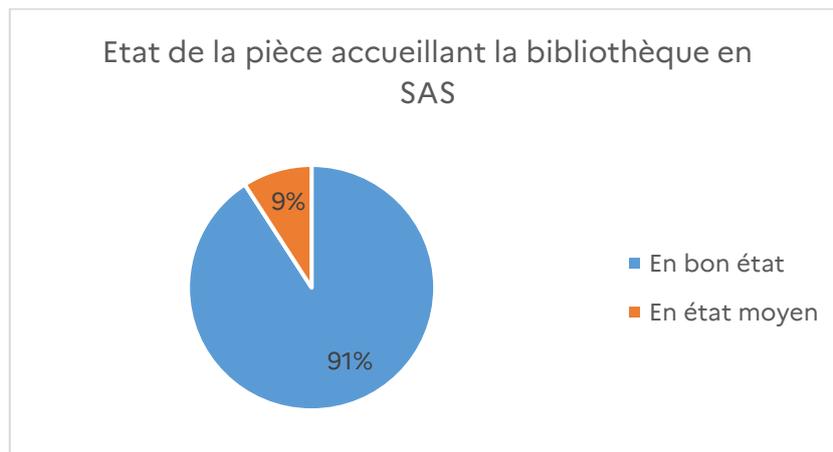
La majorité des bibliothèques/médiathèques générales/centrales des établissements répondants sont accueillies dans une pièce jugée comme étant en bon état (66% des EP répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Une part plus faible estime qu'elle est en état moyen (28%) et une minorité qu'elle est détériorée (6%).



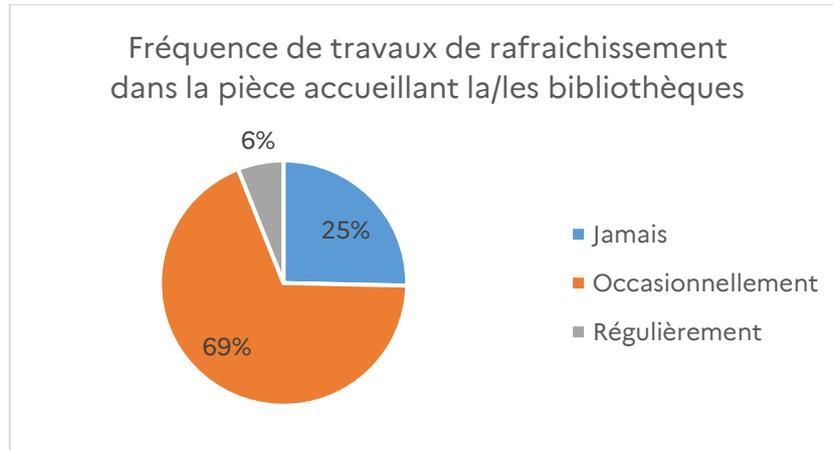
La majorité des bibliothèques de quartier/secteur des établissements répondants sont accueillies dans une pièce jugée comme étant en bon état (50% des EP répondants disposant d'au moins une bibliothèque de quartier/secteur). Une part également significative estime qu'elle est en état moyen (40%) et une minorité qu'elle est en état détériorée (10%).



La grande majorité des bibliothèques en SAS sont accueillies dans une pièce jugée comme étant en bon état (91% des EP répondants disposant d'une bibliothèque en SAS). Seule une minorité estime qu'elle est en état moyen (9%).



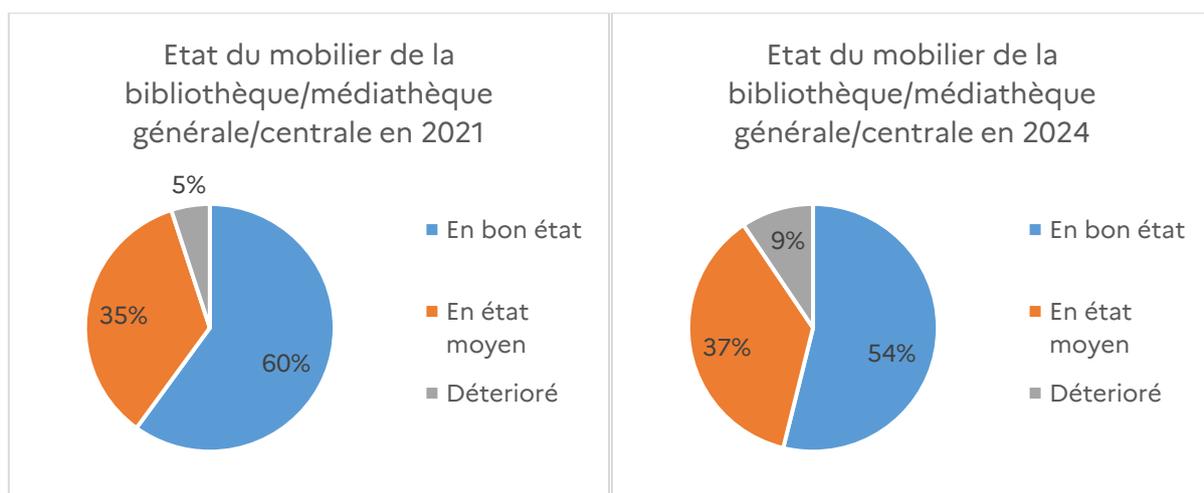
Dans la majorité des établissements, la/les pièce(s) accueillant la/les bibliothèque(s) font l'objet de travaux de rafraîchissement de manière occasionnelle (69% des EP répondants disposant d'au moins une bibliothèque). Pour un quart d'entre elles, ces travaux n'ont jamais lieu (25%) et pour une minorité ils sont réguliers (6%).



### Etat du mobilier

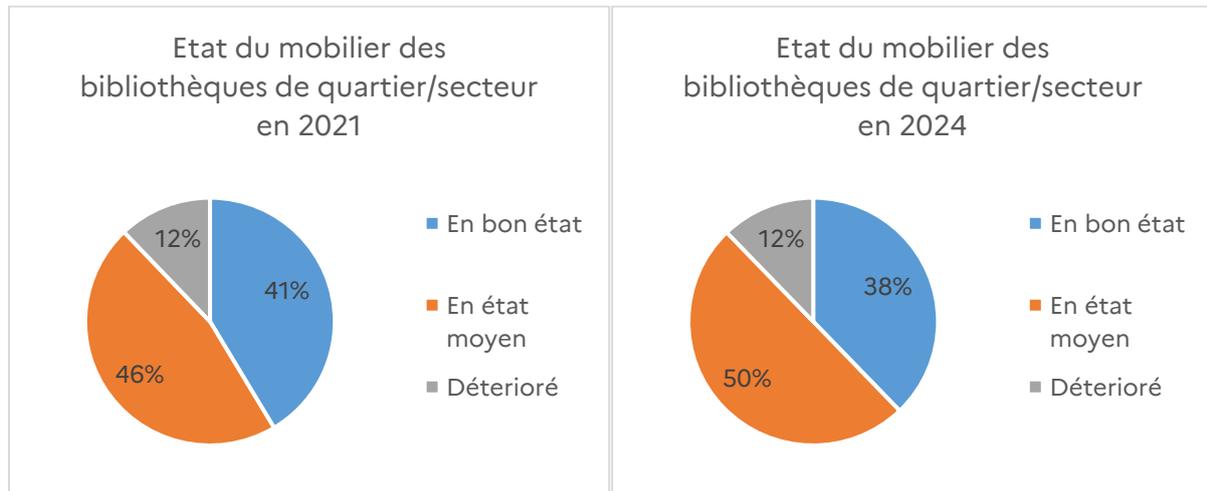
Un peu plus de la moitié des bibliothèques/médiathèques générales/centrales disposent d'un mobilier jugé comme étant en bon état (54% des EP répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Une part plus faible estime qu'il est en état moyen (37%) et une minorité qu'il est détérioré (9%).

Par rapport à 2021, l'état du mobilier des bibliothèques/médiathèques générales/centrales a tendance à se dégrader. La part de bibliothèques disposant de mobilier en bon état a diminué de 6 points (de 60% en 2021 à 54%), celle disposant de mobilier en état moyen a augmenté de 2 points (de 35% en 2021 à 37%) et celle disposant de mobilier détérioré a augmenté de 4 points (de 5% en 2021 à 9%).

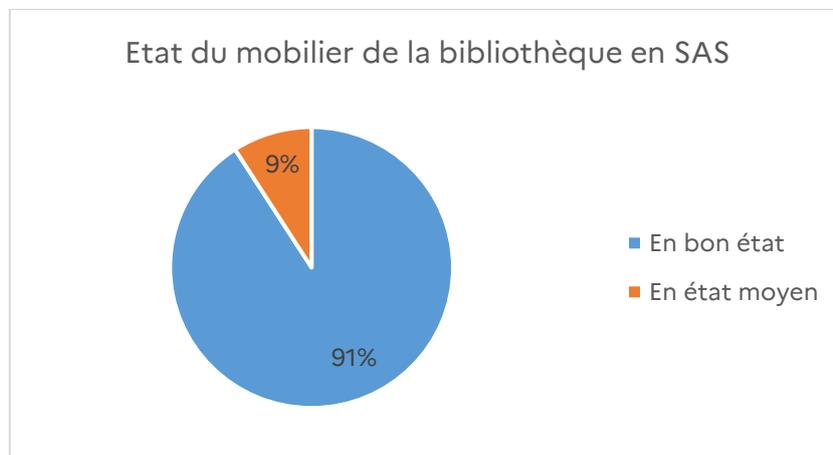


Pour les bibliothèques de quartier/secteur, la moitié d'entre elles (49% des EP répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur) disposent d'un mobilier jugé comme en état moyen. Une part plus faible estime qu'il est en bon état (39%) et une minorité qu'il est détérioré (12%).

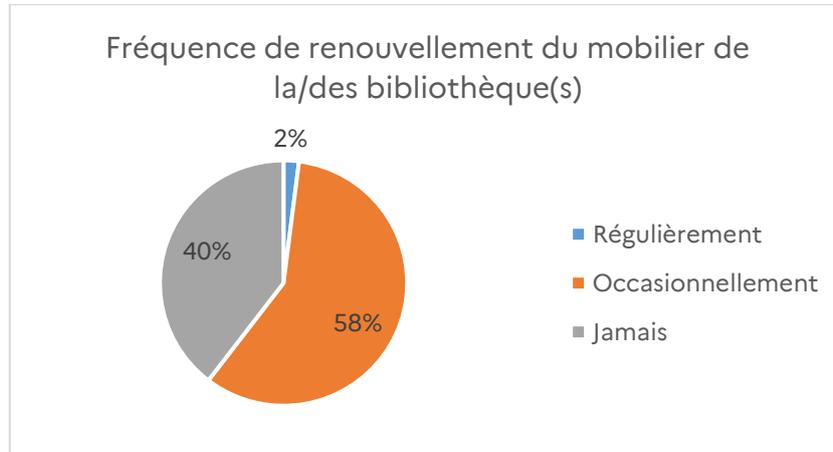
Par rapport à 2021, l'état du mobilier des bibliothèques de quartier/secteur a également tendance à se dégrader. La part de bibliothèques disposant de mobilier en bon état a diminué de 3 points (de 41% en 2021 à 38%), celle disposant de mobilier en état moyen a augmenté de 4 points (de 46% en 2021 à 50%), en revanche, celle disposant de mobilier détérioré est restée identique (12%).



Pour les bibliothèques en SAS, la quasi-totalité d'entre elles disposent d'un mobilier jugé comme étant en bon état (91% des EP répondants dotés d'une SAS).



Dans la majorité des établissements répondants, le mobilier de la/des bibliothèque(s) est renouvelé de manière occasionnelle (58% des EP répondants). Pour un peu plus d'un tiers d'entre eux (40%) le mobilier de la bibliothèque n'est jamais renouvelé. Pour une faible minorité (2%), il est renouvelé régulièrement.

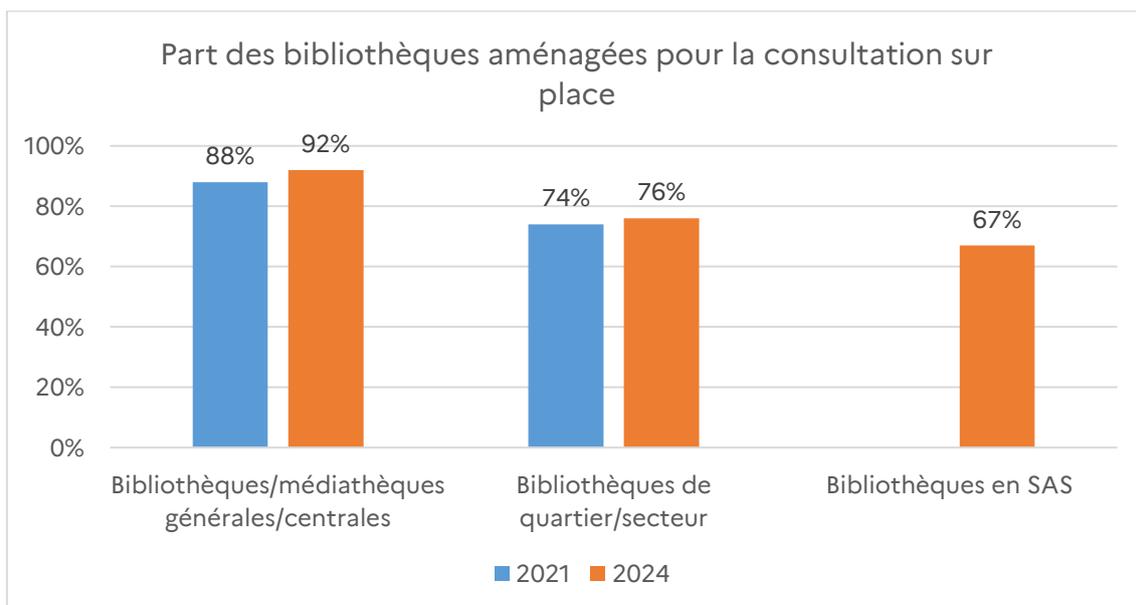


### Aménagement des bibliothèques

La quasi-totalité des bibliothèques/médiathèques générales/centrales des établissements répondants sont aménagées pour la consultation sur place (92% des répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Par rapport à 2021, ce chiffre connaît une augmentation de 4 points de pourcentage (88% en 2021).

Environ trois quarts des bibliothèques de quartier/secteur sont aménagées pour la consultation sur place (76% des répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur). Par rapport à 2021, ce chiffre connaît une légère augmentation de 2 points de pourcentage (74% en 2021).

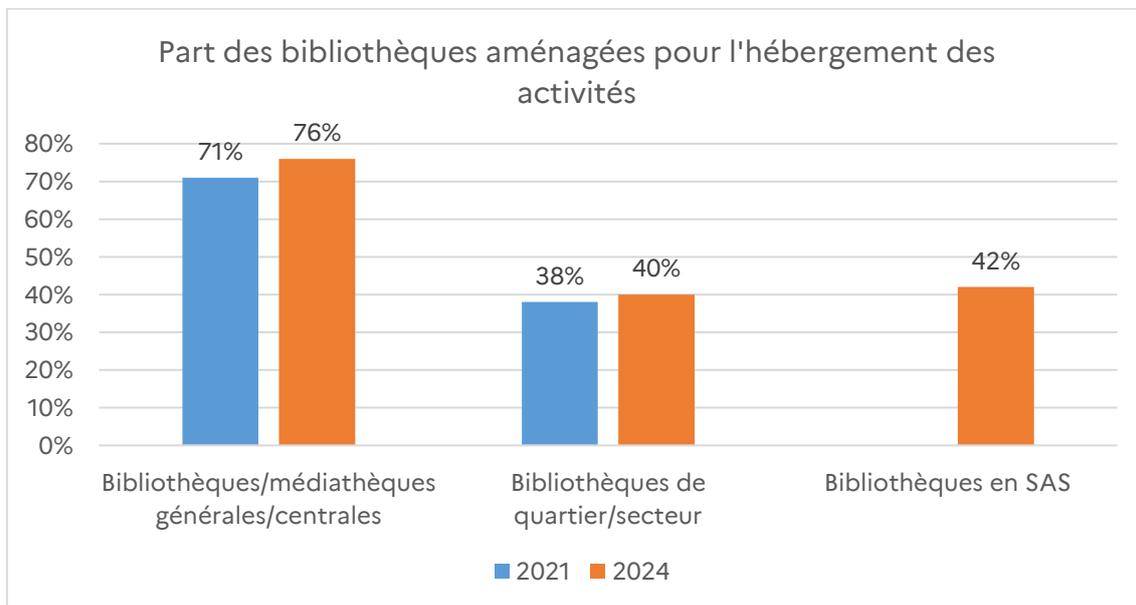
Concernant les bibliothèques en SAS, 67% d'entre elles sont aménagées pour la consultation sur place.



Environ trois quarts des bibliothèques/médiathèques générales/centrales des établissements répondants sont aménagées pour l'hébergement d'activités (76% des EP répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Par rapport à 2021, ce chiffre connaît une augmentation de 5 points de pourcentage (71% en 2021).

Un peu moins de la moitié des bibliothèques de quartier/secteur sont aménagées pour l'hébergement d'activités (40% des EP répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur). Par rapport à 2021, ce chiffre est en légère augmentation de 2 points de pourcentage (38% en 2021).

Concernant les bibliothèques en SAS, 42% d'entre elles sont aménagées pour l'hébergement d'activités.

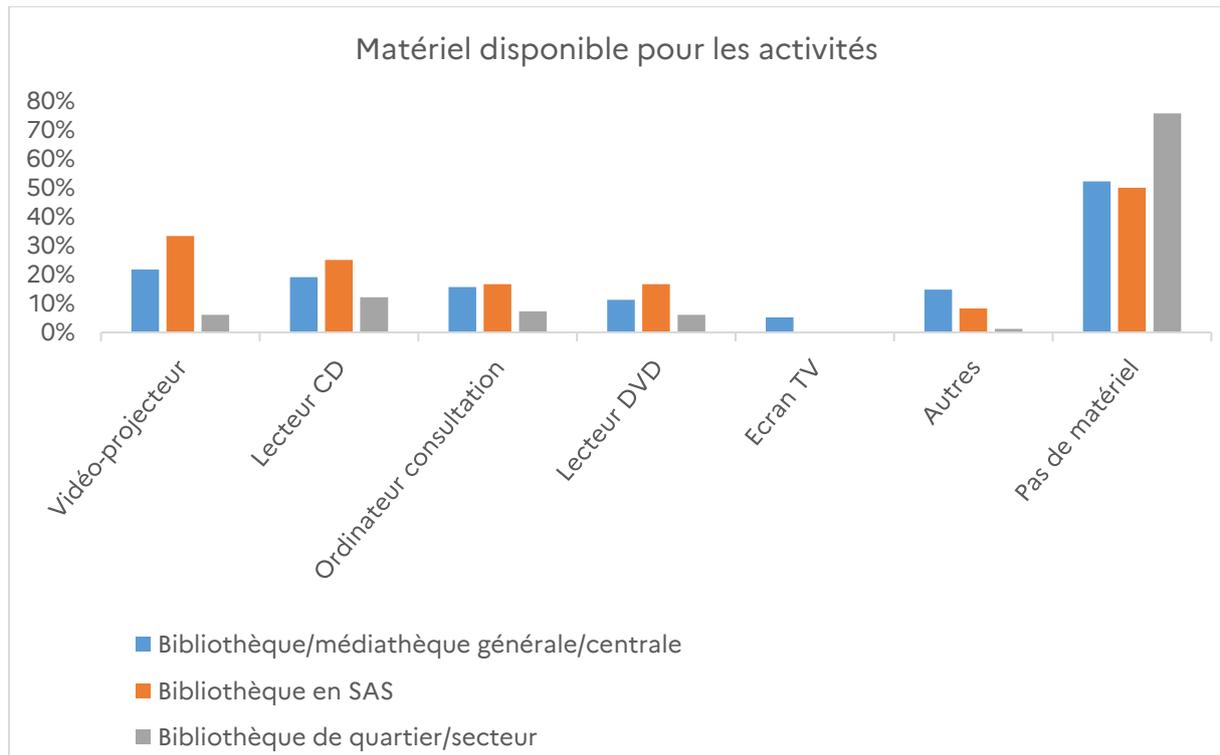


#### Matériel disponible

Un peu moins de la moitié des bibliothèques/médiathèques générales/centrales disposent de matériel pour les activités (48% des EP répondants ayant une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Il s'agit principalement de vidéoprojecteurs (22% des EP répondants disposant de matériel), de lecteurs CD (19%) et d'ordinateurs pour la consultation de CD/DVD (16%).

Un quart des bibliothèques de quartier/secteur disposent de matériel pour les activités (25% des EP répondants ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur). Il s'agit principalement de lecteurs CD (12% des EP répondants disposant de matériel), d'ordinateurs pour la consultation de CD/DVD (7%) et de vidéoprojecteurs (6%).

Pour les bibliothèques en SAS, la moitié d'entre elles sont dotées de matériel pour les activités (50% des EP répondants dotés d'une SAS ayant une bibliothèque). Il s'agit principalement de vidéoprojecteurs (33% des EP répondants disposant de matériel), de lecteurs CD (25%) et d'ordinateurs pour la consultation de CD/DVD (17%).



La catégorie « autres » regroupe des jeux de société, des appareils photos ou encore des bornes de jeux.

#### Ordinateur dédié à la gestion de la bibliothèque

Dans la quasi-totalité des bibliothèques/médiathèques générales/centrales, un ou plusieurs ordinateur(s) est/sont dédié(s) à la gestion de la bibliothèque (91% des établissements répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Par rapport à 2021, ce chiffre est en augmentation de six points de pourcentage (de 85% en 2021 à 91%). La très grande majorité de ces bibliothèques disposent d'un ordinateur (92% des bibliothèques/médiathèques générales/centrales répondantes dotées d'ordinateur), seule une très faible minorité en disposent de deux ou plus (8%).

Dans un peu plus de la moitié des établissements, la/les bibliothèque(s) de quartier/secteur sont dotée(s) d'un ou plusieurs ordinateurs dédié(s) à la gestion de la bibliothèque (53% des établissements répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèques de quartier/secteur). Par rapport à 2021, ce chiffre est en augmentation de quatre points de pourcentage (de 49% en 2021 à 53%). La majorité de ces bibliothèques disposent d'en moyenne un ordinateur (59% des répondants), dans 39% des cas ce nombre est inférieur à 1<sup>3</sup> et dans 2% il est de deux ordinateurs.

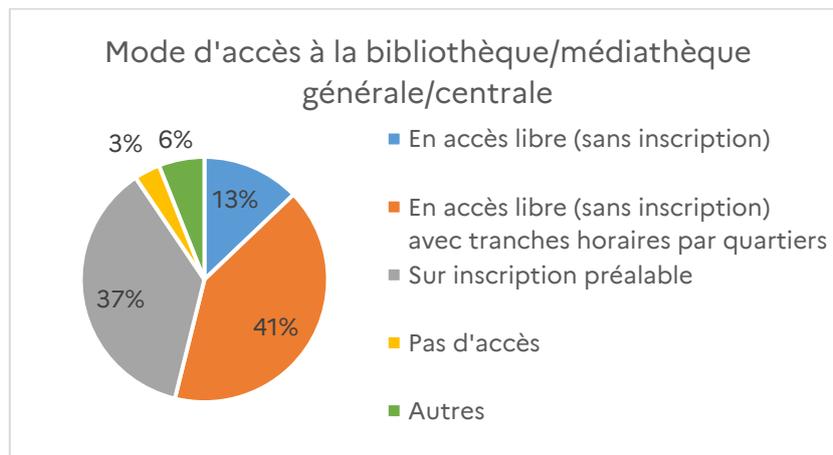
Pour les bibliothèques en SAS, trois quarts d'entre elles disposent d'un ordinateur dédié à la gestion de la bibliothèque (75% des répondants).

<sup>3</sup> Lorsque le nombre est inférieur à 1, cela signifie qu'au sein de l'établissement, certaines bibliothèques de quartier/secteur disposent d'un ordinateur, mais pas toutes.

### c. Accessibilité et horaires d'ouverture

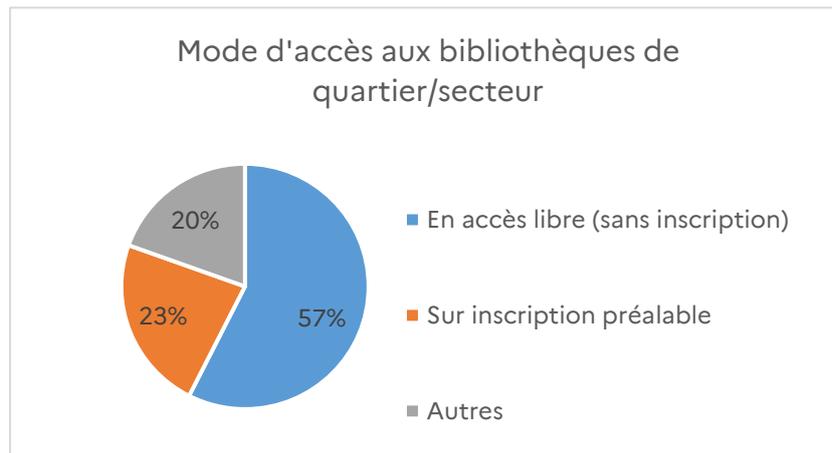
#### Mode d'accès à la bibliothèque

Dans la majorité des établissements, la bibliothèque/médiathèque générale/centrale est ouverte en accès libre (sans inscription), avec tranches horaires par quartiers (41% des EP répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale). Une minorité des bibliothèques/médiathèques générale/centrale sont également ouvertes en accès libre mais sans tranches horaires par quartier (13%). Un peu plus d'un tiers d'entre elles sont ouvertes sur inscription préalable (37%).

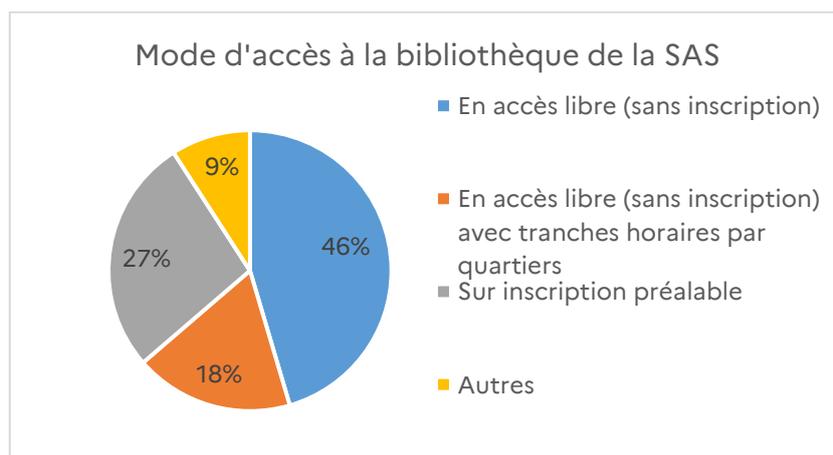


Note : Les 3% de bibliothèques/médiathèques générales/centrales qui sont indiquées comme « sans accès » sont des locaux accessibles uniquement pour les auxiliaires bibliothécaires ou la/les personne(s) en charge de l'offre de lecture et qui ne sont donc pas ouverts au public.

La majorité des bibliothèques de quartier/secteur (57% des EP répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur) sont ouvertes en accès libre (sans inscription). Environ un quart d'entre elles (23%) sont accessibles sur inscription préalable. Pour les 20% restants, il s'agit d'autres modalités d'accès, comme par exemple l'accès sur demande le jour même au personnel de surveillance, ou bien d'établissements où il ne s'agit ni d'accès libre, ni d'accès sur inscription et pour lesquels la réponse à l'enquête manquait de précision.



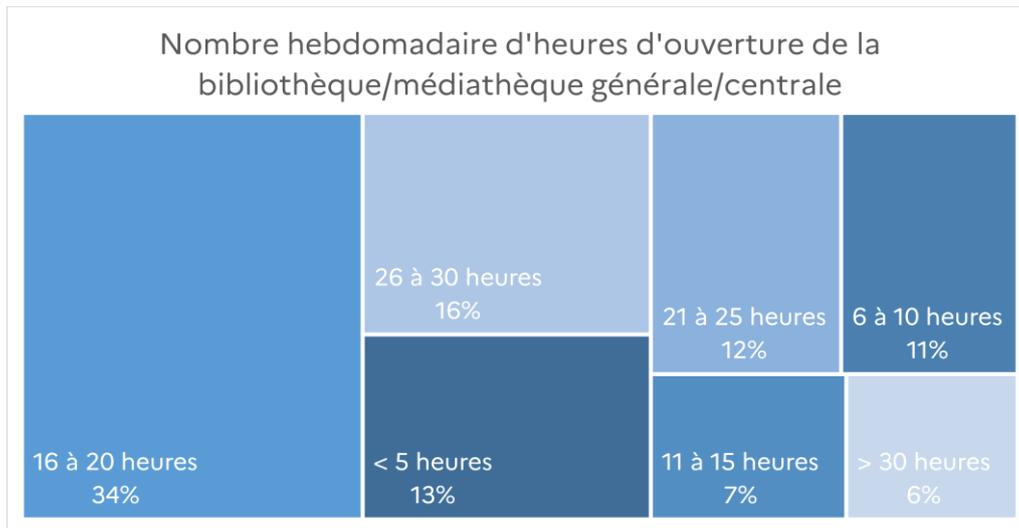
Dans la majorité des SAS, la bibliothèque est ouverte en accès libre (sans inscription) (46% des EP répondants dotés d'une SAS disposant d'une bibliothèque). Dans un peu plus d'un quart d'entre elles (27%), l'accès se fait sur inscription, et pour 18% d'entre elles, en accès libre (sans inscription) avec tranches horaires par quartiers.



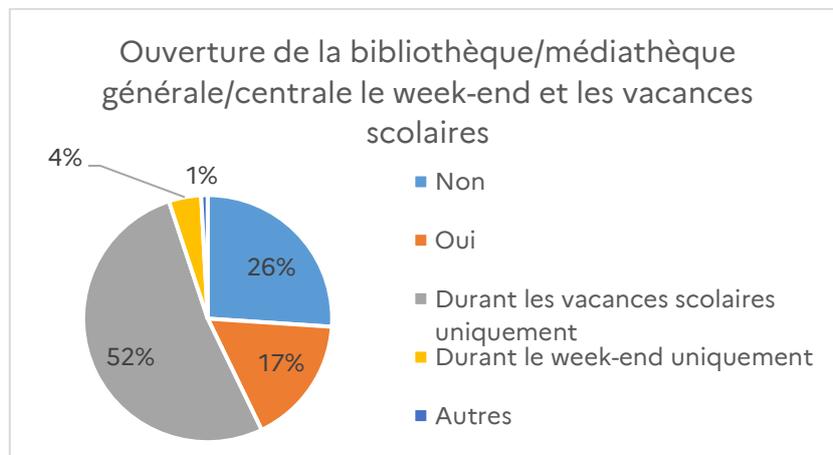
### Ouverture de la bibliothèque

Les bibliothèques/médiathèques générales/centrales sont ouvertes en moyenne 5 jours par semaine, pour un volume horaire d'ouverture hebdomadaire moyen de 18 heures.

La répartition des différents volumes hebdomadaires d'ouverture est détaillée dans le graphique ci-dessous :

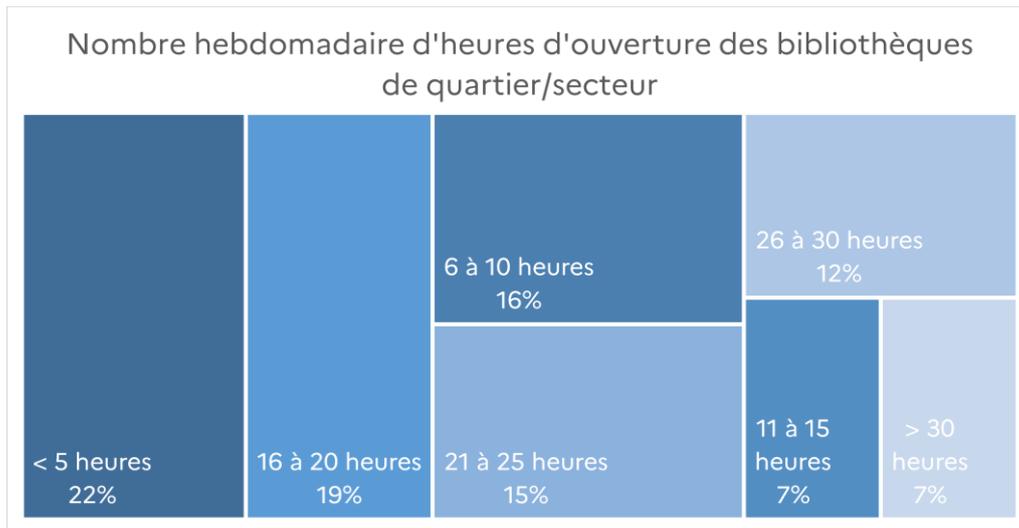


La majorité des bibliothèques/médiathèques générales/centrales sont ouvertes durant les vacances scolaires mais pas le week-end (52% des EP disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale répondants), un quart d'entre elles (26%) ne sont pas ouvertes pendant les vacances scolaires ou le week-end, et une minorité le sont durant les vacances scolaires et le week-end (17%).

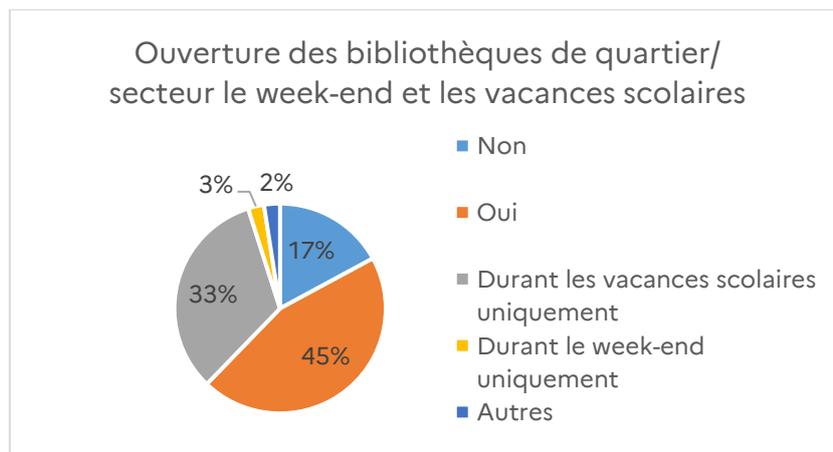


S'agissant des bibliothèques de quartier/secteur elles sont ouvertes en moyenne 5 jours par semaine, pour un volume horaire d'ouverture hebdomadaire moyen de 20 heures.

La répartition des différents volumes hebdomadaires d'ouverture est détaillée dans le graphique ci-dessous :

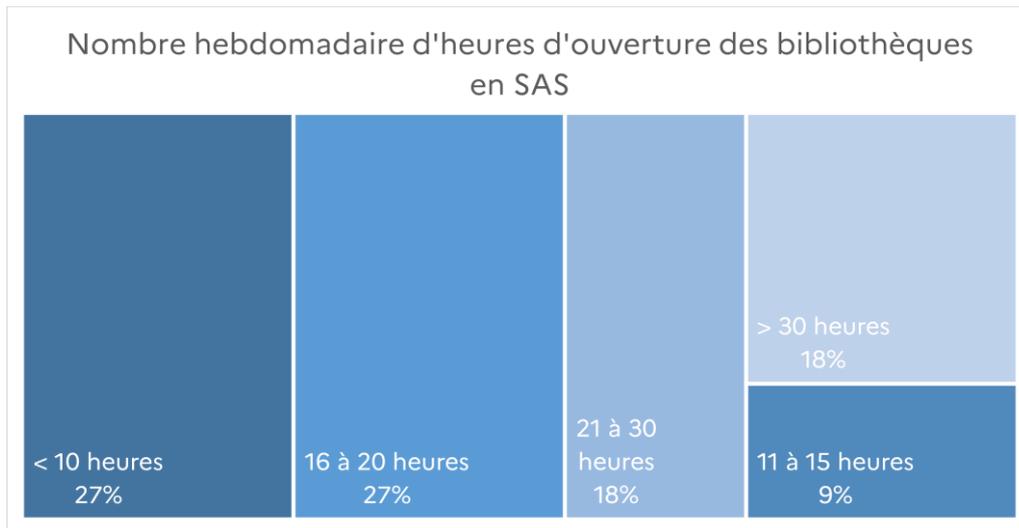


La majorité des bibliothèques de quartier/secteur sont ouvertes durant le week-end et les vacances scolaires (45% des EP répondants disposant d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur). Un tiers d'entre elles sont ouvertes uniquement durant les vacances scolaires (33%) et une faible minorité (3%) uniquement durant le week-end.



Enfin, concernant les bibliothèques en SAS, celles-ci sont ouvertes en moyenne 5 jours par semaine, pour un volume horaire d'ouverture hebdomadaire moyen de 20 heures.

La répartition des différents volumes hebdomadaires d'ouverture est détaillée dans le graphique ci-dessous :



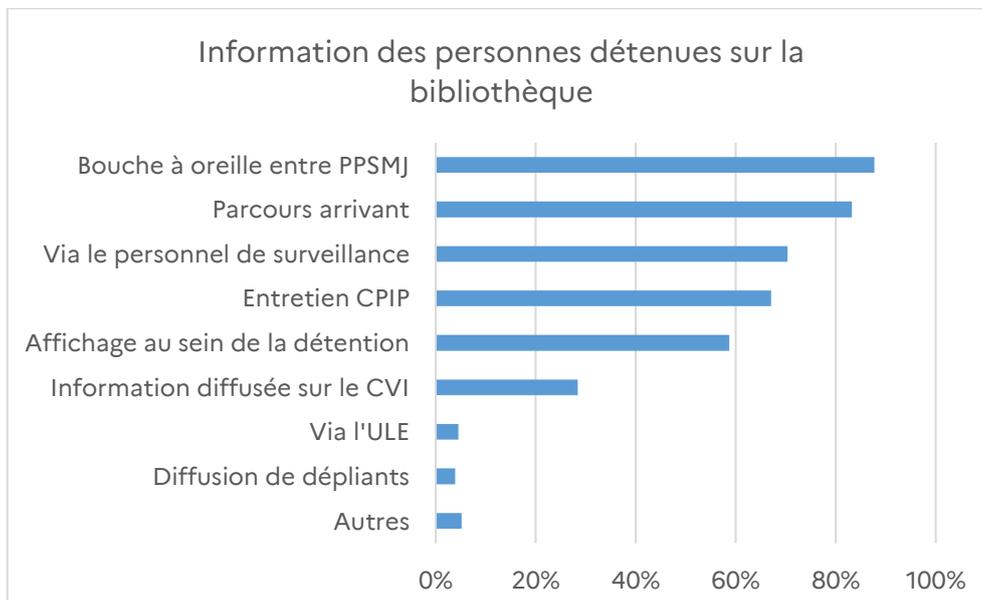
La majorité des bibliothèques en SAS sont ouvertes le week-end et pendant les vacances scolaires (42% des EP disposant d'une SAS). Un tiers d'entre elles sont ouvertes uniquement durant les vacances scolaires (33%) et une minorité ne sont pas ouvertes durant les vacances scolaires ou le week-end (17%).

#### d. Fréquentation

##### Information des PPSMJ sur la bibliothèque

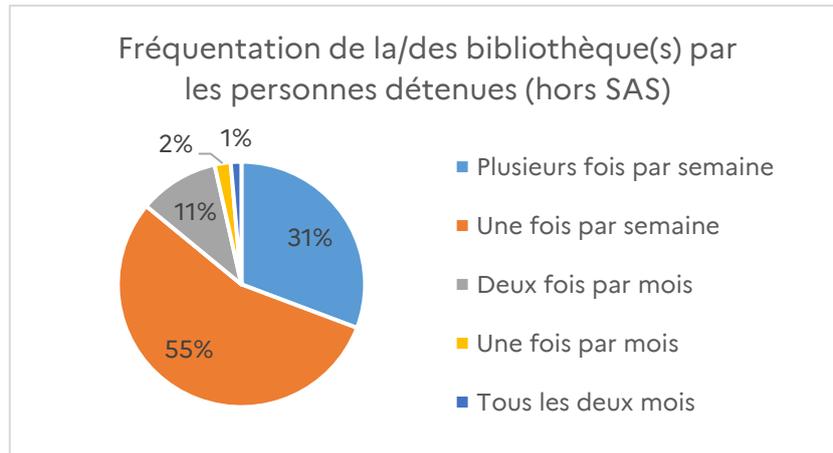
Les PPSMJ sont principalement informées de l'existence et du fonctionnement de la/des bibliothèque(s) de l'établissement par le bouche-à-oreille entre elles (88% des EP répondants), mais également au cours du parcours arrivant, par exemple via le livret d'accueil ou lors de réunions collectives (83%), ou encore oralement via le personnel de surveillance (71%) ou les CPIP (68%).

Les différents modes d'information sont détaillés dans le graphique ci-dessous :

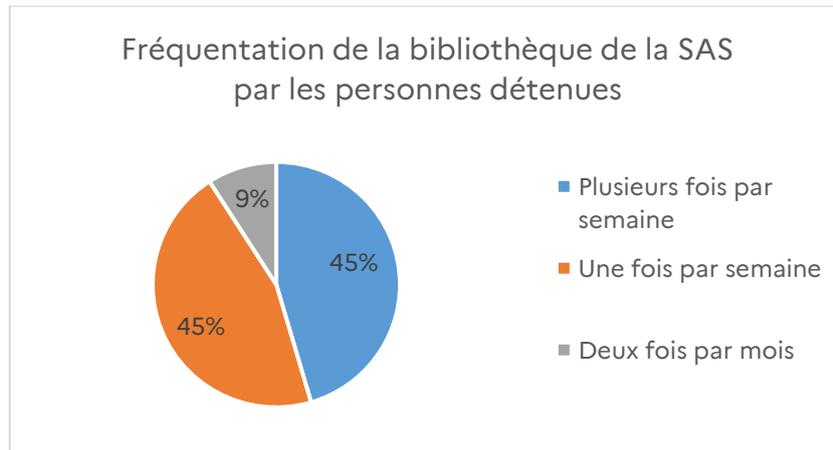


Fréquence de visite

Dans la majorité des établissements (hors SAS), les PPSMJ fréquentent la/les bibliothèque(s) une fois par semaine (55% des EP répondants). Pour environ un tiers des établissements, la fréquentation moyenne est de plusieurs fois par semaine (31%) et pour une minorité, de deux fois par mois (11%).



Dans 45% des SAS, la bibliothèque est fréquentée en moyenne plusieurs fois par semaine par les PPSMJ. Pour la même part, la bibliothèque est fréquentée une fois par semaine, et pour une faible minorité (9%), deux fois par mois.



Ce que viennent chercher les PPSMJ

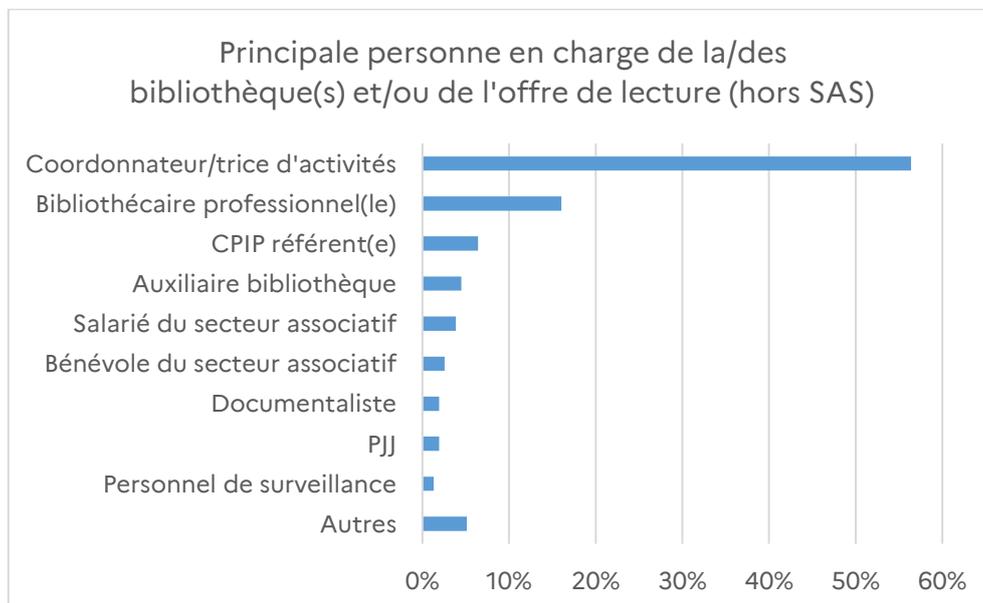
Comme constaté dans l'enquête de 2021, les PPSMJ se rendent en bibliothèque pour les raisons suivantes, classées par ordre d'importance :

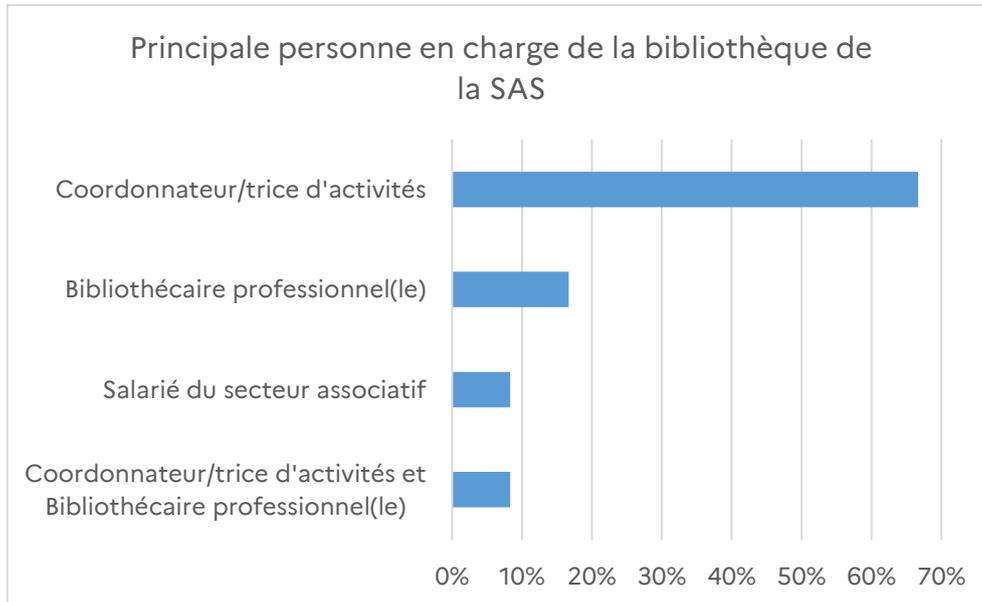
1. Emprunt
2. Consultation sur place
3. Sociabilisation
4. Participation à une activité
5. Pratique récréative (jeux de société)
6. Apprentissage de la langue française
7. Autres apprentissages
8. Autres (informations sur la détention, aide à la rédaction de courriers...)

**e. Ressources humaines**

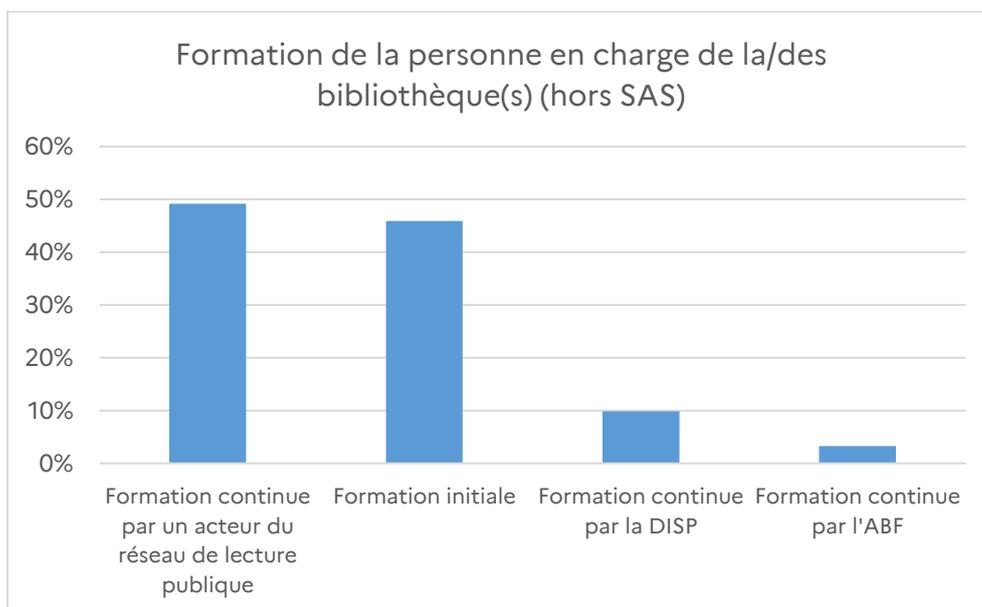
Personne en charge de la/des bibliothèques et/ou de l'offre de lecture

Dans la majorité des établissements (y compris ceux dotés de SAS), la principale personne en charge de la/des bibliothèque(s) et/ou de l'offre de lecture est le/la coordonnateur/trice d'activités. De manière minoritaire, il peut s'agir d'un(e) bibliothécaire professionnel(le), du/de la CPIP référent(e) ou encore d'un(e) salarié(e) du secteur associatif.

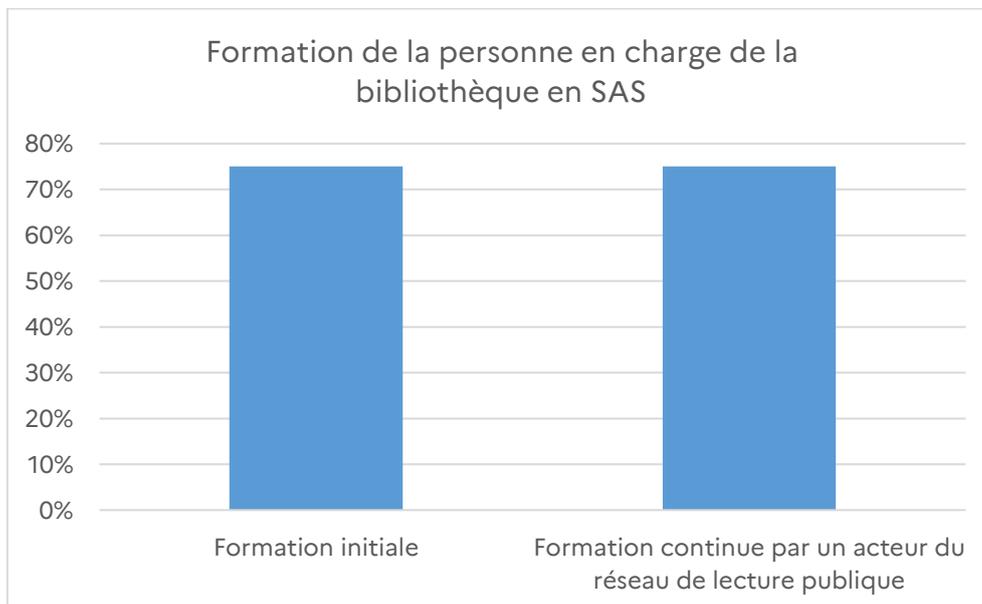




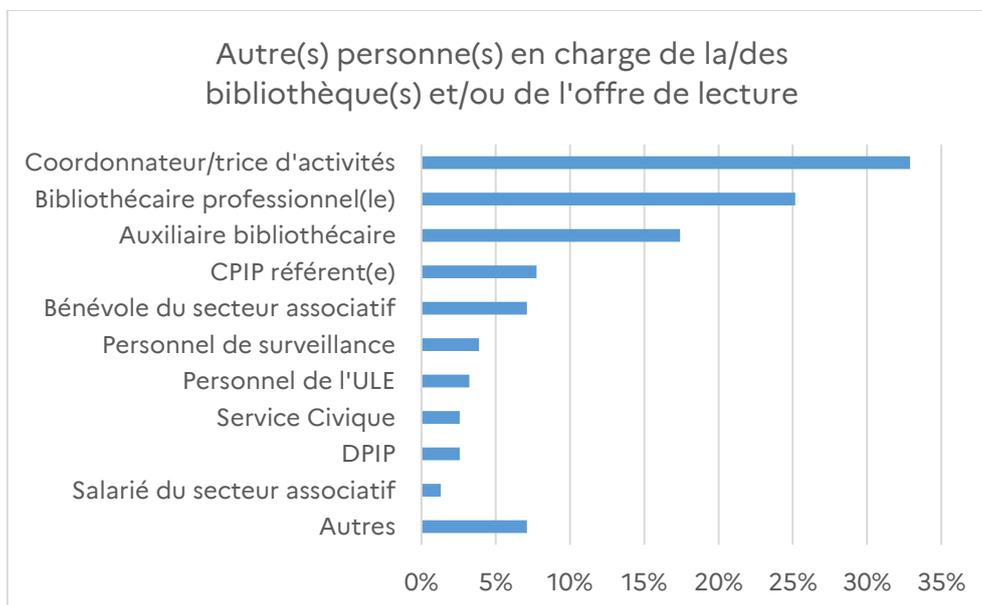
Dans la moitié des établissements (hors SAS), cette personne est formée à la gestion de bibliothèque (51% des établissements répondants). Il s'agit principalement de formation continue dispensée par un acteur du réseau de lecture publique (49% des EP répondants où la personne est formée à cette gestion) ou de formation initiale (46%).



Concernant les SAS, il s'agit d'un peu moins de la moitié des personnes en charge de la/des bibliothèque(s) qui sont formées à sa gestion (42% des établissements répondants dotés d'une SAS). Il s'agit de formation initiale (75% des EP répondants où la personne est formée à cette gestion) ou de formation continue dispensée par un acteur du réseau de lecture publique (75%).



La principale personne en charge de la/des bibliothèque(s) et/ou de l'offre de lecture est accompagnée principalement par le/la coordonnateur/trice d'activités, un(e) bibliothécaire professionnel(le), un(e) auxiliaire bibliothécaire ou encore le/la CPIP référent(e).



#### Personnel de surveillance référent

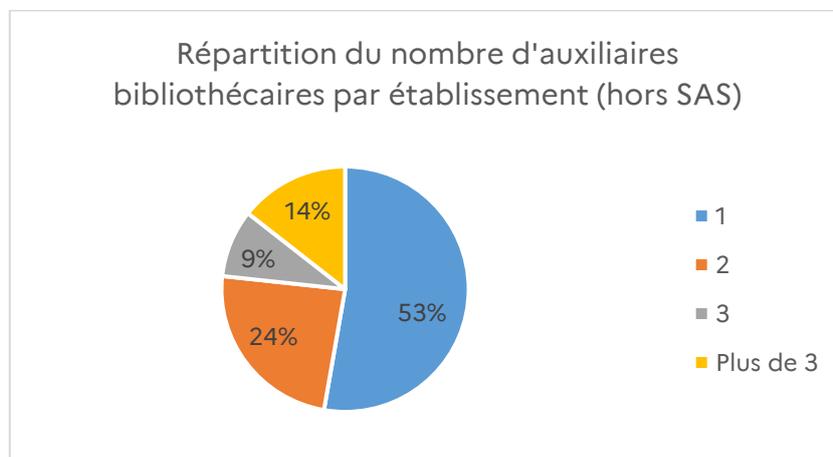
Dans un peu plus d'un tiers des établissements, un personnel de surveillance référent est désigné pour la/les bibliothèque(s) de l'établissement (hors SAS). Par rapport à 2021, ce chiffre est constant (37% en 2021 et en 2024).

Concernant les SAS, la majorité d'entre elles disposent d'un personnel de surveillance référent pour la bibliothèque (58% des EP répondants dotés d'une SAS).

#### Auxiliaire bibliothécaire

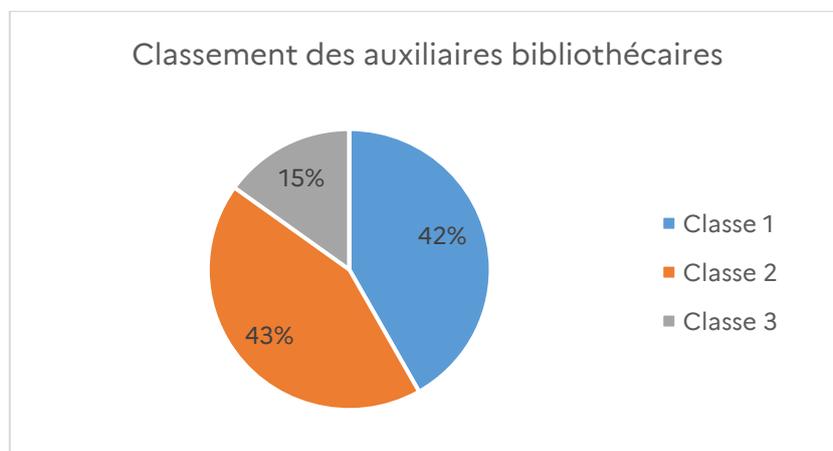
Dans la quasi-totalité des établissements (94% des EP répondants), une ou plusieurs personne(s) détenue(s) sont affectée(s) comme auxiliaire(s) bibliothécaire(s) (hors SAS). Ce pourcentage est identique à celui de 2021.

Dans la moitié des cas (53% des EP répondants ayant un ou plusieurs auxiliaire(s)), le nombre d'auxiliaires bibliothécaires par établissement est de 1. Par rapport à 2021, le nombre d'EP disposant de plus d'un auxiliaire est en augmentation : de 44% en 2021 à 47% en 2024.



Concernant les SAS, dans les trois quarts d'entre elles (75% des EP répondants dotés d'une SAS), une ou plusieurs personne(s) détenue(s) sont affectées comme auxiliaire. Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une seule personne détenue au sein de la SAS, et pour le tiers restant, de deux personnes détenues.

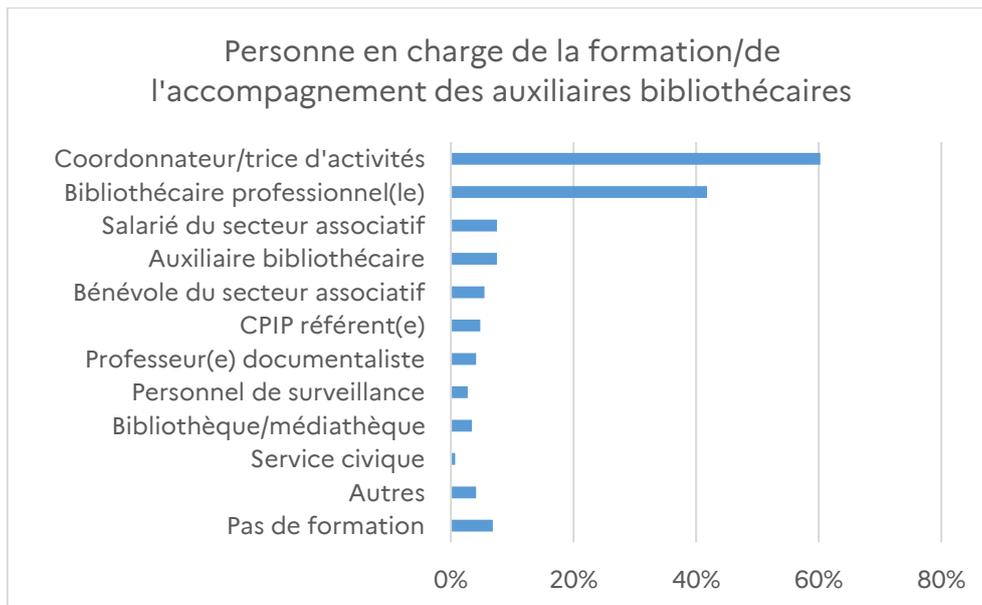
Dans la majorité des établissements, les auxiliaires bibliothécaires sont classés en classe 2 (43% des EP répondants ayant une ou plusieurs PPSMJ classée(s) comme auxiliaire(s) bibliothécaire(s)) ou en classe 1 (42%).



Les principales missions identifiées de l'auxiliaire bibliothécaire sont les suivantes, classées par ordre d'importance :

1. Accueil des publics et conseil
2. Gestion (informatisée ou non) des livres
3. Catalogage, rangement des livres
4. Désherbage
5. Participation à l'animation d'activités socioculturelles
6. Formation d'autres auxiliaires bibliothécaires
7. Autres

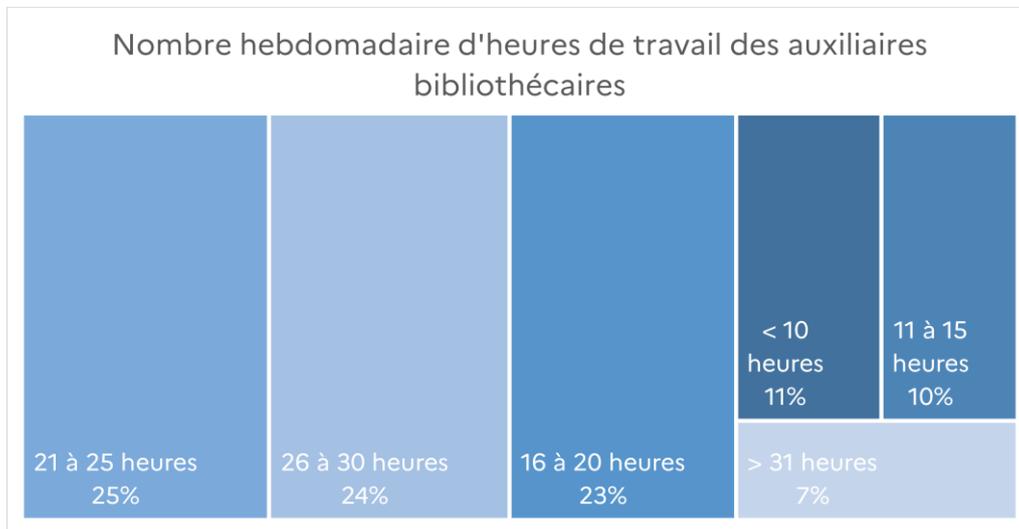
Les auxiliaires bibliothécaires sont dans la majorité des établissements, formés et accompagnés par le/la coordonnateur/trice d'activités (60% des EP où une ou plusieurs personne(s) détenue(s) sont affectée(s) en tant qu'auxiliaire bibliothécaire), mais également de manière significative par un(e) bibliothécaire professionnel(le) (42%).





En moyenne, les auxiliaires bibliothécaires travaillent 23 heures par semaine.

La répartition des différents volumes hebdomadaires d'heures de travail est détaillée ci-dessous :



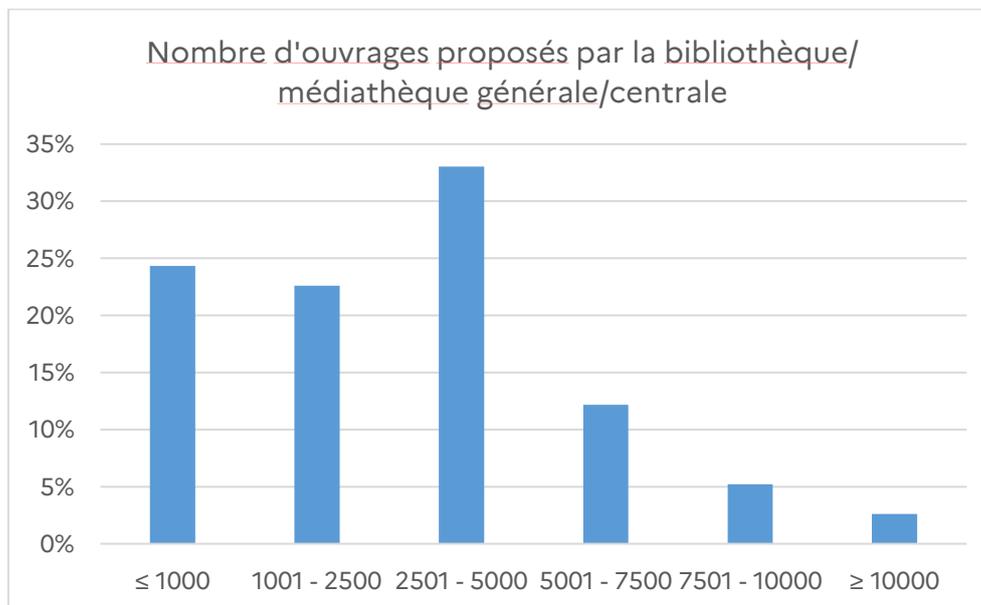
### 3. Fonds documentaire

#### a. Composition du fonds

##### Nombre d'ouvrages constituant le fonds

Au sein de la bibliothèque/médiathèque générale/centrale, le nombre moyen d'ouvrages proposés en 2024 est de 3 436 ouvrages, pour un nombre médian de 2 600. On constate une légère diminution du fonds moyen qui était de 3 482 ouvrages en 2021.

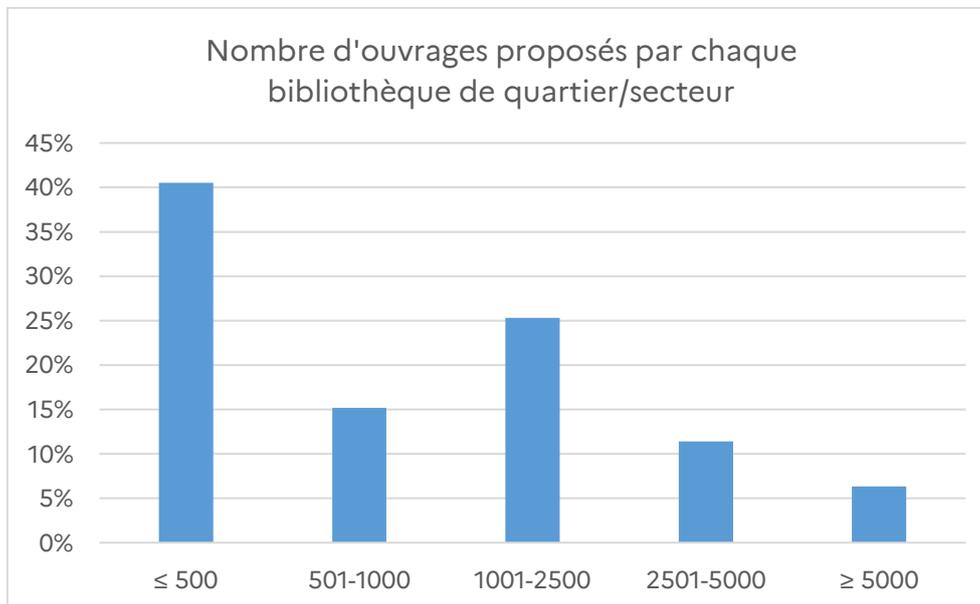
La répartition du nombre d'ouvrages proposés par la bibliothèque/médiathèque générale/centrale est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Lecture : En 2024, 23% des établissements répondants disposant d'une bibliothèque/médiathèque générale/centrale y proposent entre 1 001 et 2 500 ouvrages.

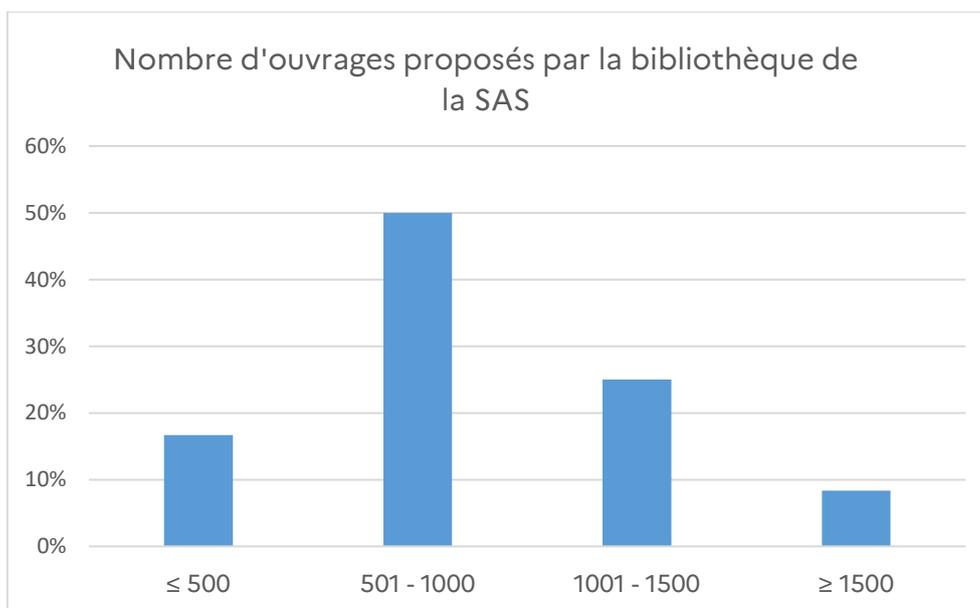
Au sein des bibliothèques de quartier/secteur, le nombre moyen d'ouvrages proposés par bibliothèque en 2024 est de 1 355 ouvrages, pour un nombre médian de 800. On constate une diminution du fonds moyen qui était de 3 230 ouvrages en 2021. Cette diminution est à mettre en lien avec la baisse de la surface moyenne des bibliothèques de quartier/secteur, qui est passée de 27m<sup>2</sup> en 2021 à 22,77m<sup>2</sup> en 2024.

La répartition du nombre d'ouvrages proposés par la/les bibliothèque(s) de quartier/secteur est détaillée dans le graphique ci-dessous :



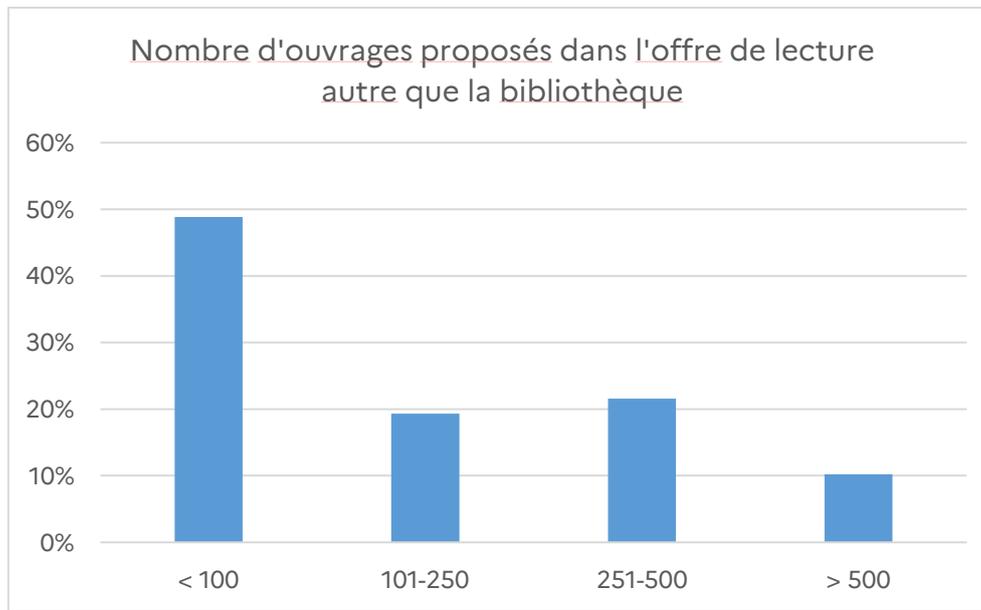
Au sein des bibliothèques de SAS, le nombre moyen d'ouvrages proposés est de 916, pour un nombre médian de 752.

La répartition du nombre d'ouvrages proposés par la bibliothèque de la SAS est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Pour l'offre de lecture autre que la bibliothèque (rayonnage dans pièce annexe, offre de lecture apportée en cellule...), le nombre moyen d'ouvrages est de 258 pour un nombre médian de 100.

La répartition du nombre d'ouvrages proposés dans l'offre de lecture autre que la bibliothèque est détaillée dans le graphique ci-dessous :

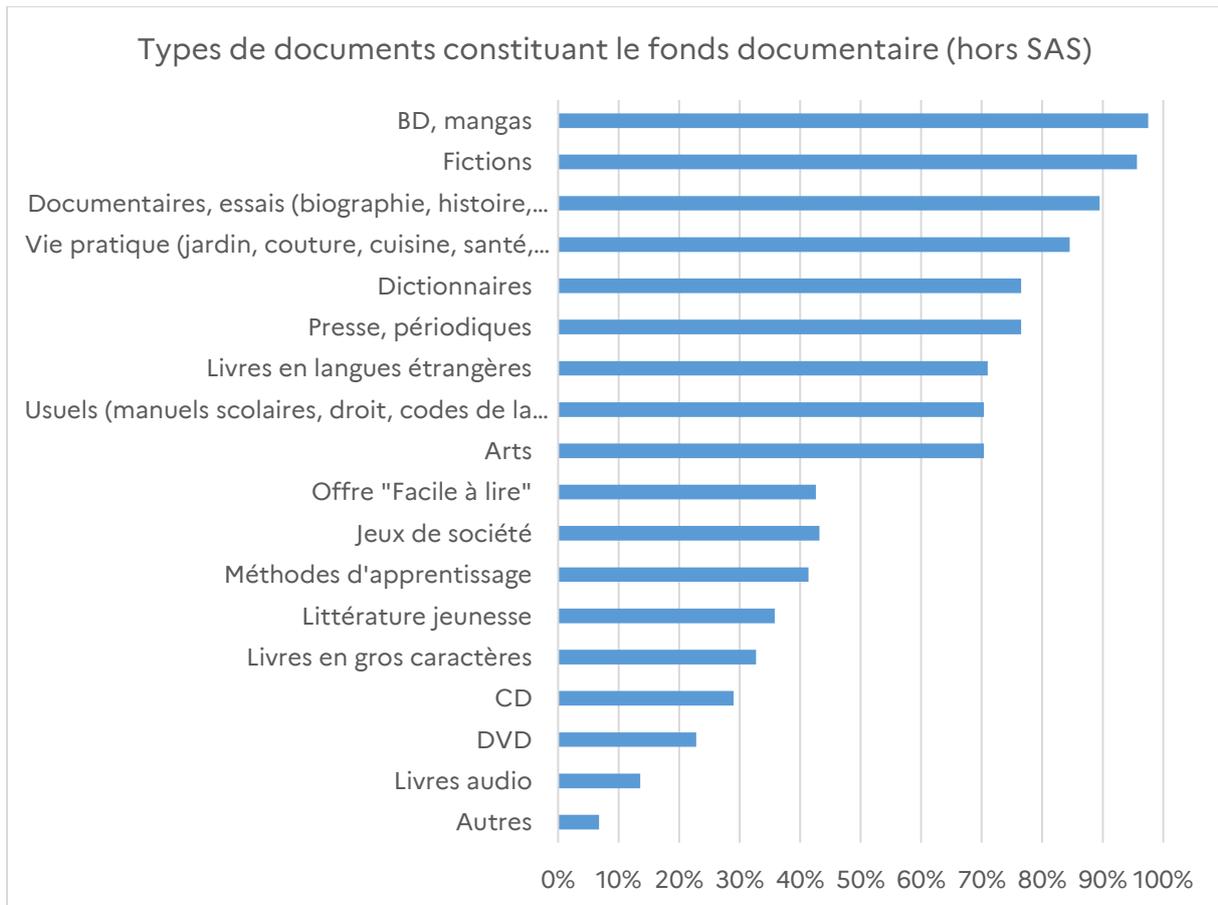


#### Types de documents constituant le fonds

Les 5 types de documents dont la présence est la plus fréquente au sein des bibliothèques (hors SAS) sont les suivants :

1. BD et mangas
2. Fictions
3. Documentaires, essais
4. Vie pratique
5. Fictionnaires

Les différents types de documents présents dans le fonds documentaire (hors SAS) sont détaillés dans le graphique ci-dessous :



**Lecture :** En 2024, dans 96% des établissements répondants le fonds documentaire comprend des ouvrages de fiction.

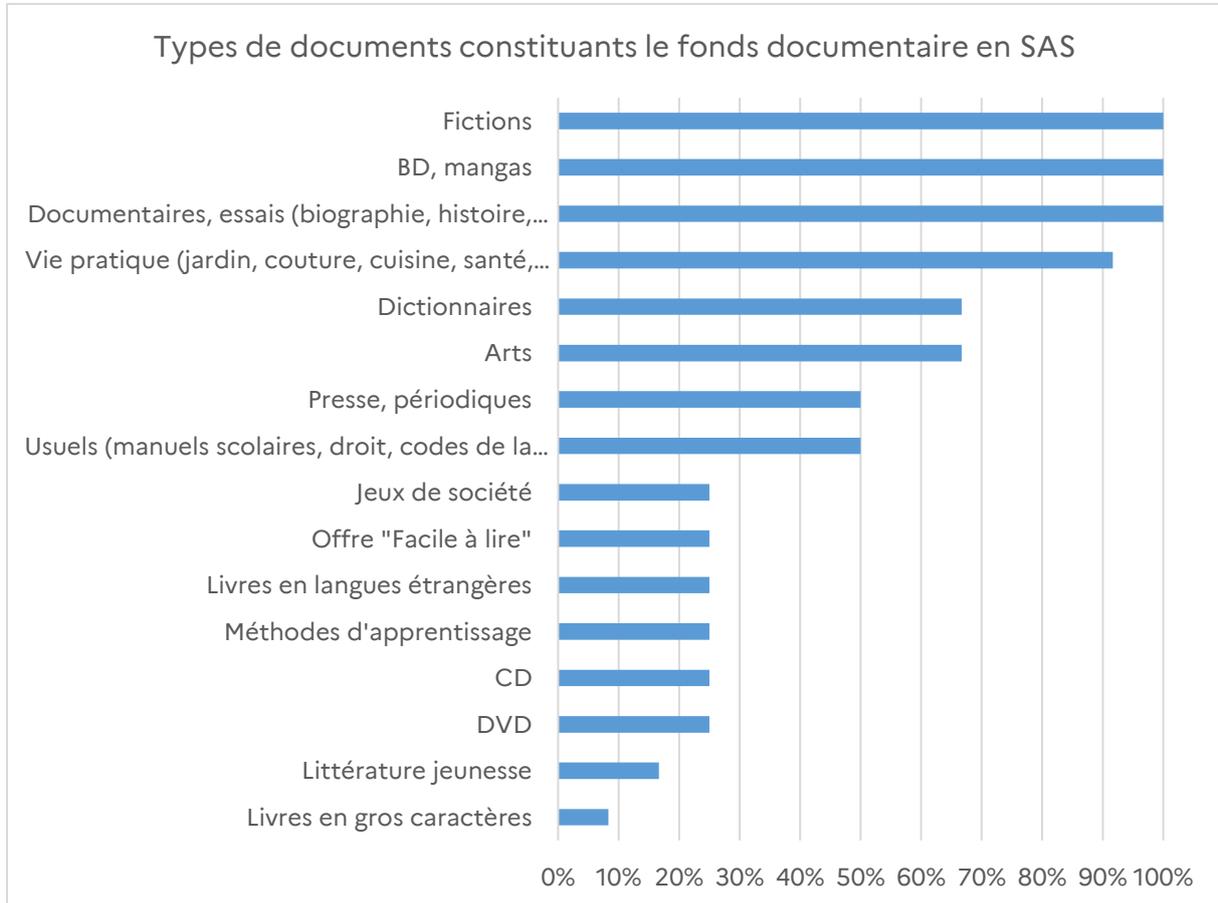
Au sein des bibliothèques (hors SAS), les 5 types de documents dont la présence est la plus fréquente, sont sensiblement identiques aux bibliothèques hors SAS :

1. BD, mangas
2. Fictions
3. Documentaires, essais
4. Vie pratique
5. Dictionnaires

Pour les bibliothèques en SAS, le classement des 5 types de documents dont la présence est la plus fréquente est sensiblement identique :

1. Fictions (ex aequo)
1. BD, mangas (ex aequo)
1. Documentaires, essais (ex aequo)
4. Vie pratique
5. Dictionnaires (ex aequo)
5. Arts (ex aequo)

Les différents types de documents présents dans le fonds documentaire en SAS sont détaillés dans le graphique ci-dessous :



Lecture : En 2024, dans 67% des établissements répondants le fonds documentaire comprend des dictionnaires.

#### Priorités d'enrichissement du fonds

Au sein des bibliothèques pénitentiaires (hors SAS), les priorités d'enrichissement du fonds identifiées sont les suivantes :

1. BD, mangas
2. Livres en langues étrangères
3. Vie pratique (jardin, couture, cuisine, santé...)
4. Offre « Facile à lire »
5. Fictions

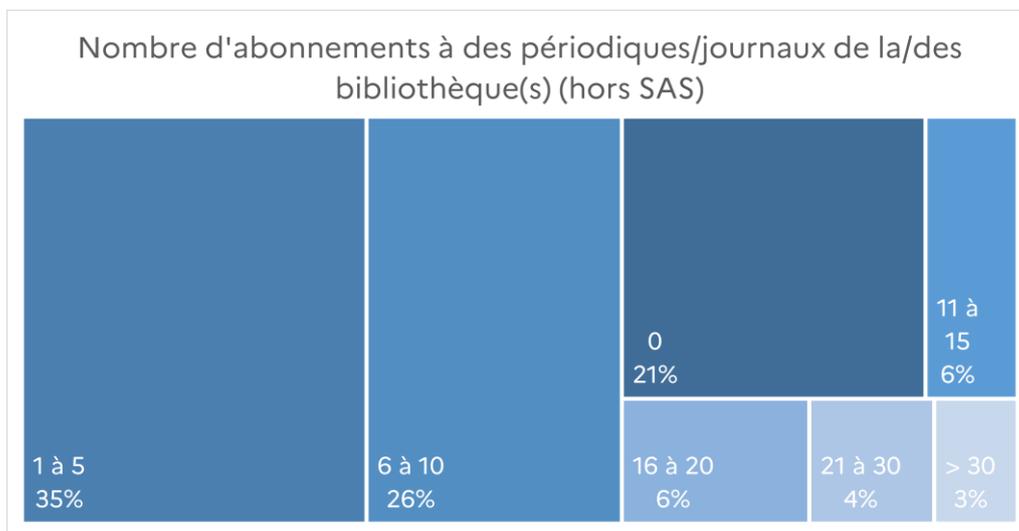
Concernant les bibliothèques en SAS, les priorités sont également similaires :

1. BD, mangas
2. Documentaires, essais (biographie, histoire, sociologie...)
3. Usuels (manuels scolaires, droit, code de la route...)
4. Fictions
5. Vie pratique (jardin, couture, cuisine, santé...)

#### Abonnements à des périodiques/journaux

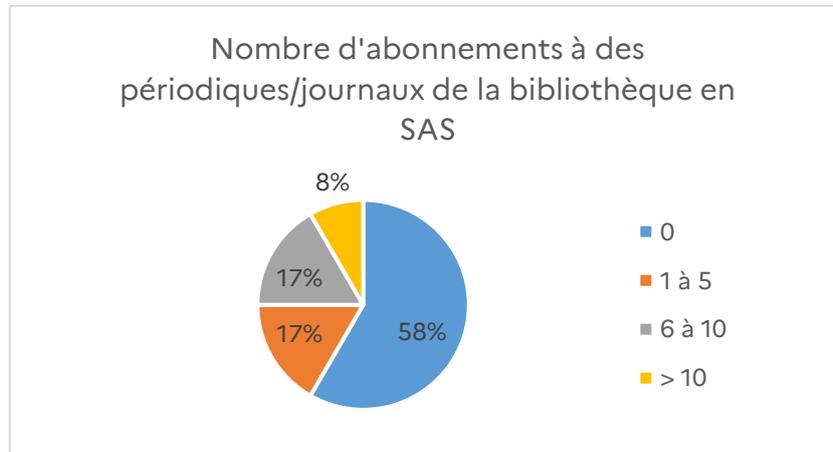
Un peu plus de trois quarts des bibliothèques pénitentiaires hors SAS (79% des EP répondants) disposent d'un ou plusieurs abonnement(s) à des périodiques/journaux. Le nombre d'abonnement moyen est de 7 périodiques/journaux.

La répartition du nombre d'abonnements est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Pour les bibliothèques en SAS, moins de la moitié d'entre elles (42% des EP répondants dotés d'une SAS) disposent d'un ou plusieurs abonnement(s) à des périodiques/journaux. Le nombre d'abonnement moyen de la bibliothèque de la SAS est de 3 périodiques/journaux.

La répartition du nombre d'abonnements est détaillée dans le graphique ci-dessous :



#### Fonds de DVD

Un quart des médiathèques générales disposent d'un fonds de DVD. Dans la totalité des cas ce fonds est composé de DVD de type culturel (fictions, documentaires). Dans 10% des cas, il est également composé de DVD d'apprentissage (méthodes de langue par exemple).

#### Fonds de CD

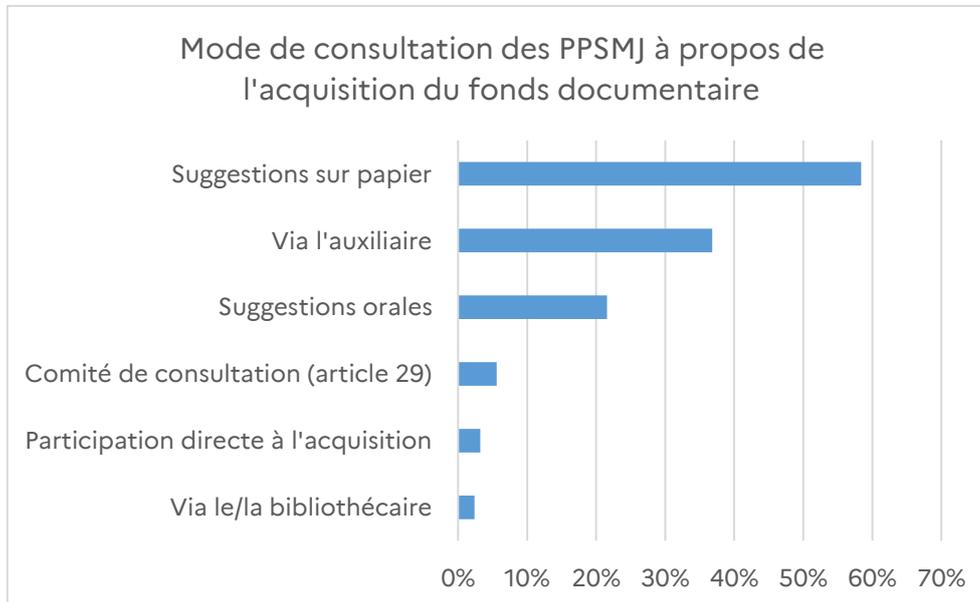
Un tiers des médiathèques générales disposent d'un fonds de CD. Dans la grande majorité des cas (95% des bibliothèques disposant d'un fonds de CD), celui-ci est composé de musique. Dans un peu moins de la moitié des cas (43%), il est composé de livres audios, et pour seulement une faible minorité (5%), de CD d'apprentissage.

#### Consultation des personnes détenues à propos de l'acquisition du fonds documentaire

Dans la grande majorité des établissements (86% des EP répondants), les personnes détenues sont consultées à propos de l'acquisition du fonds documentaire de la/des bibliothèque(s). Par rapport à 2021, ce chiffre est en diminution de 4 points de pourcentage (de 90% en 2021 à 86%).

Ces consultations prennent majoritairement la forme de suggestions sur papier (questionnaire, liste de suggestions...) mais passent aussi par l'auxiliaire bibliothécaire.

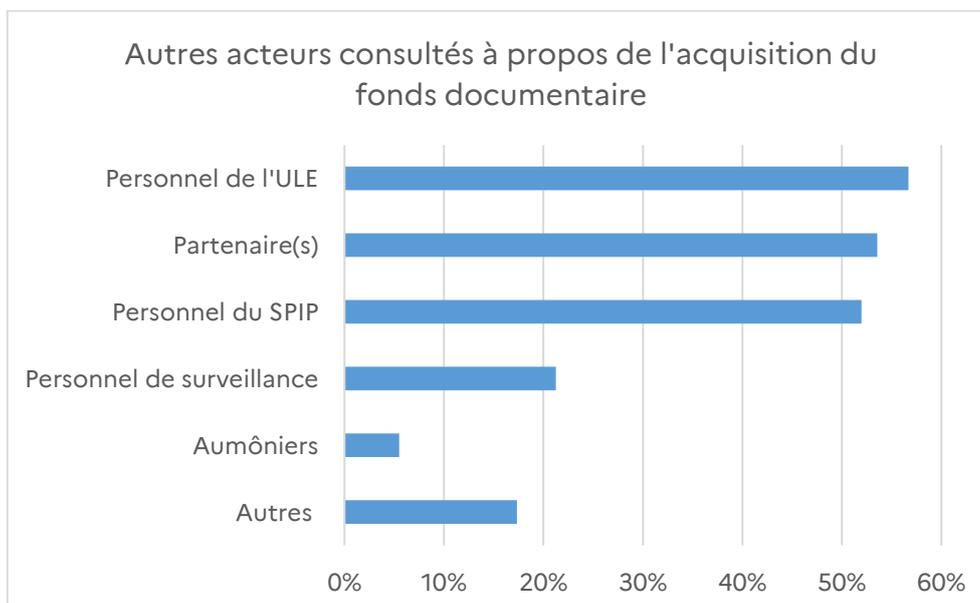
Les différents modes de consultation des personnes détenues à propos de l'acquisition du fonds documentaire sont détaillés dans le graphique ci-dessous :



#### Consultation d'autres acteurs à propos de l'acquisition du fonds documentaire

Dans la majorité des établissements, d'autres acteurs sont consultés à propos de l'acquisition du fonds documentaire (81% des EP répondants). Ce sont majoritairement des personnels de l'unité locale d'enseignement (57% des EP consultant d'autres acteurs), mais aussi des partenaires (54%) ou encore des personnels du SPIP (52%).

L'ensemble des autres acteurs consultés est détaillé dans le graphique ci-dessous :

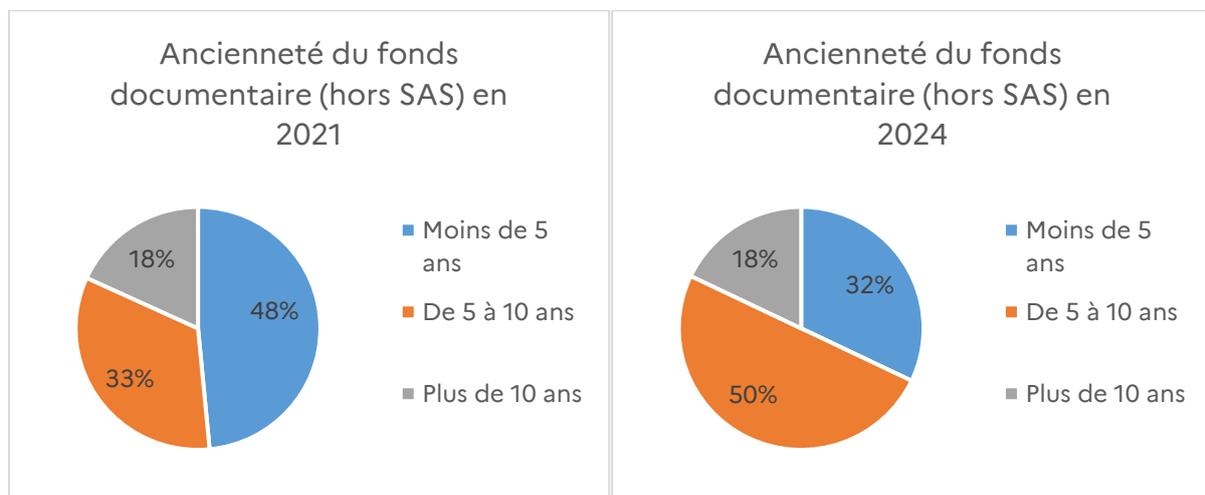


## b. Gestion du fonds

### Ancienneté du fonds documentaire

Dans la moitié des établissements (hors SAS), le fonds documentaire a une ancienneté comprise entre 5 et 10 ans. Pour 31% des établissements, le fonds date de moins de 5 ans et pour 18% de plus de 10 ans.

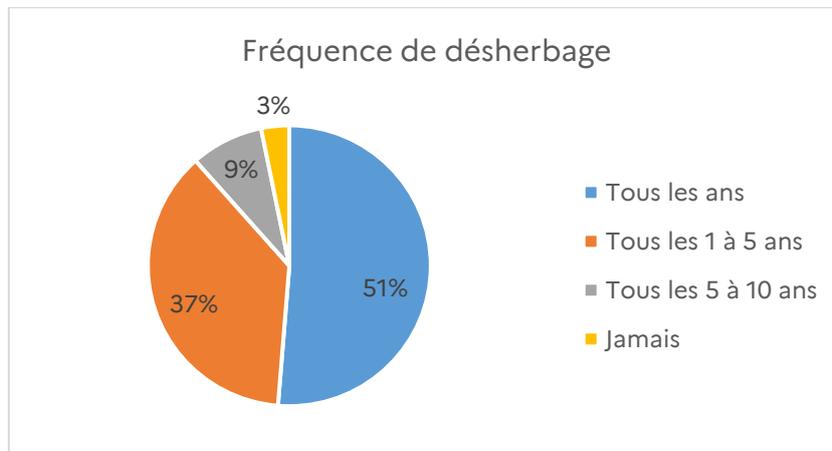
Par rapport à 2021, on constate un vieillissement du fonds documentaire. La part d'établissements dont le fonds a moins de 5 ans a diminué de 16 points (de 48% en 2021 à 31%) et la part de ceux dont le fonds a entre 5 et 10 ans a augmenté de 17 points (de 33% en 2021 à 51%). Cependant, il était relevé dans l'enquête de 2021 le faible nombre de réponses à la question portant sur l'ancienneté du fonds documentaire.



Au sein des SAS, la grande majorité des fonds documentaire ont un niveau d'ancienneté de moins de 5 ans (92% des EP répondants dotés d'une SAS). Une minorité (8%) a un fonds documentaire datant d'entre 5 et 10 ans.

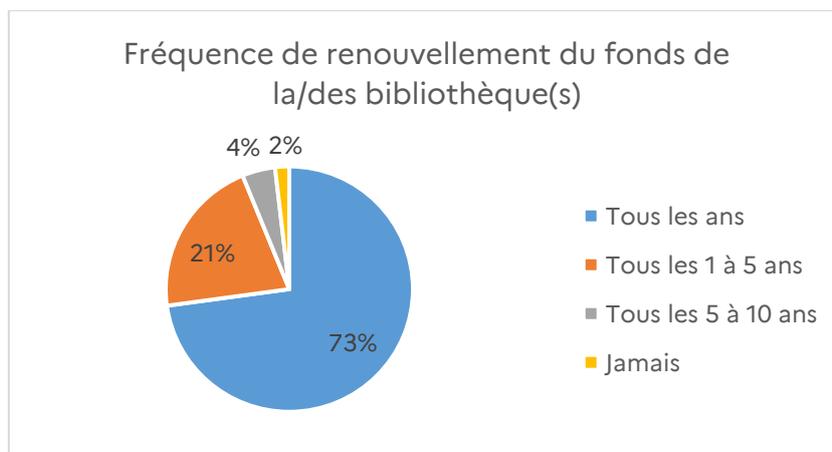
### Désherbage

Dans un peu plus de la moitié des établissements, les bibliothèques pratiquent un désherbage tous les ans (51% des EP répondants). Une part également significative le pratique tous les 1 à 5 ans (37%). Seule une minorité le pratique tous les 5 à 10 ans (8%) ou jamais (3%).



#### Renouvellement du fonds

Dans presque trois quarts des établissements, le fonds est renouvelé tous les ans (73% des EP répondants). Dans un peu moins d'un quart des établissements (21%), celui-ci est renouvelé tous les 1 à 5 ans. Seule une minorité le renouvelle tous les 5 à 10 ans (4%) ou jamais (2%).

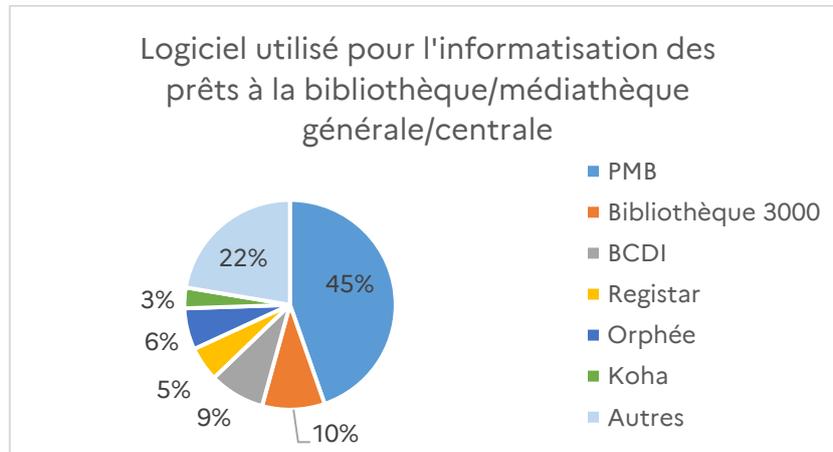


#### Informatisation du prêt d'ouvrages

Dans la grande majorité des établissements, les prêts de la bibliothèque/médiathèque générale/ centrale sont informatisés (82% des EP répondants dotés d'une bibliothèque/médiathèque générale/ centrale).

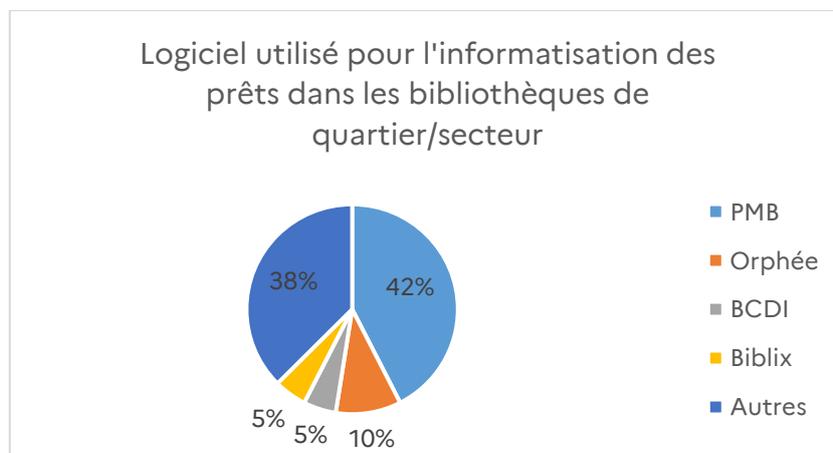
Le principal logiciel utilisé est PMB (45% des EP où les prêts sont informatisés), suivi de Bibliothèque 3000 (10%) et BCDI (9%).

Les différents logiciels utilisés pour l'informatisation des prêts sont détaillés ci-dessous :



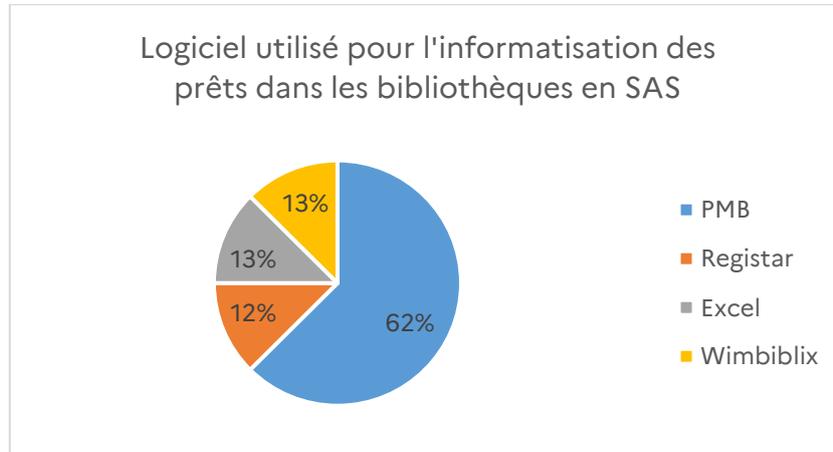
Dans un peu moins de la moitié des établissements, les prêts de la/des bibliothèque(s) de quartier/secteur sont informatisés (49% des EP répondants dotés d'une ou plusieurs bibliothèque(s) de quartier/secteur).

Le principal logiciel utilisé est également PMB (42% des EP répondants où les prêts sont informatisés), suivi d'Orphée, BCDI et Biblix.



Concernant les bibliothèques en SAS, les deux tiers d'entre elles ont informatisé les prêts (67% des EP répondants dotés d'une SAS).

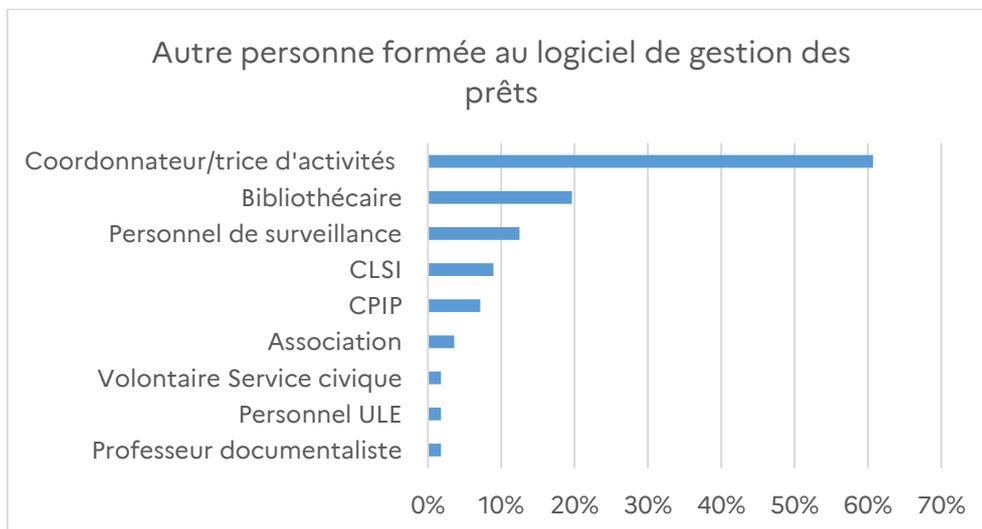
Le principal logiciel utilisé est là aussi PMB (62% des EP où les prêts sont informatisés), suivi de Registar, Excel et Winbiblix.



Dans la majorité des établissements, une autre personne que l'auxiliaire bibliothécaire est formée à l'utilisation du logiciel (54%).

Il s'agit principalement du/de la coordonnateur/trice d'activités (61% des établissements où un autre personnel est formé au logiciel), suivi du/de la bibliothécaire (20%) ou d'un personnel pénitentiaire (13%).

Les différentes personnes, autres que l'auxiliaire bibliothécaire, formées au logiciel sont détaillées ci-dessous :





## 4. Budget

### Budget affecté par le SPIP

En 2024, dans 75% des établissements (hors SAS) la/les bibliothèque(s) a/ont bénéficié d'un budget affecté par le SPIP. Lorsqu'un budget est affecté par le SPIP, son montant moyen est de 3 975 euros, pour un montant médian de 1 500 euros.

Par rapport aux données de l'enquête 2021, le montant moyen a augmenté de 63 euros.

Pour les bibliothèques en SAS, 58% des établissements en étant dotés ont bénéficié d'un budget affecté par le SPIP pour celles-ci. Le montant moyen de ce budget est de 4 649 euros, pour un montant médian de 2 600 euros.

### Budget affecté par l'établissement

En 2024, 37% des établissements ont consacré un budget pour leur(s) bibliothèque(s) (hors SAS). Lorsqu'un budget est affecté par l'établissement, son montant moyen est de 2 833 euros, pour un montant médian de 999 euros.

Par rapport aux données de l'enquête 2021, le montant moyen a augmenté de 745 euros.

Pour les bibliothèques en SAS, 17% des établissements en étant dotés ont consacré un budget à celles-ci. Le montant moyen et médian de ce budget est de 1 282 euros.

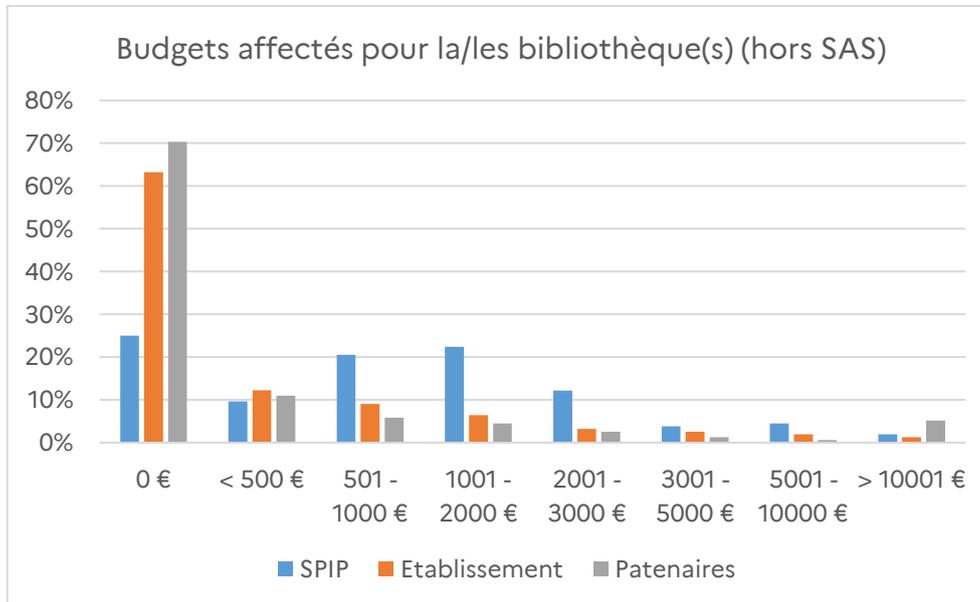
### Budget affecté par le(s) partenaire(s)

En 2024, dans 30% des établissements la/les bibliothèque(s) (hors SAS) ont bénéficié d'un budget affecté par un ou plusieurs partenaire(s). Le montant moyen de ce budget est de 8 415 euros, pour un montant médian de 1 000 euros. Cette forte différence entre la moyenne et la médiane témoigne de disparités dans les montants des budgets affectés par le(s) partenaire(s) en fonction des établissements, compris entre 50 euros et 200 000 euros.

Par rapport aux données de l'enquête 2021, le montant moyen a diminué de 245 euros.

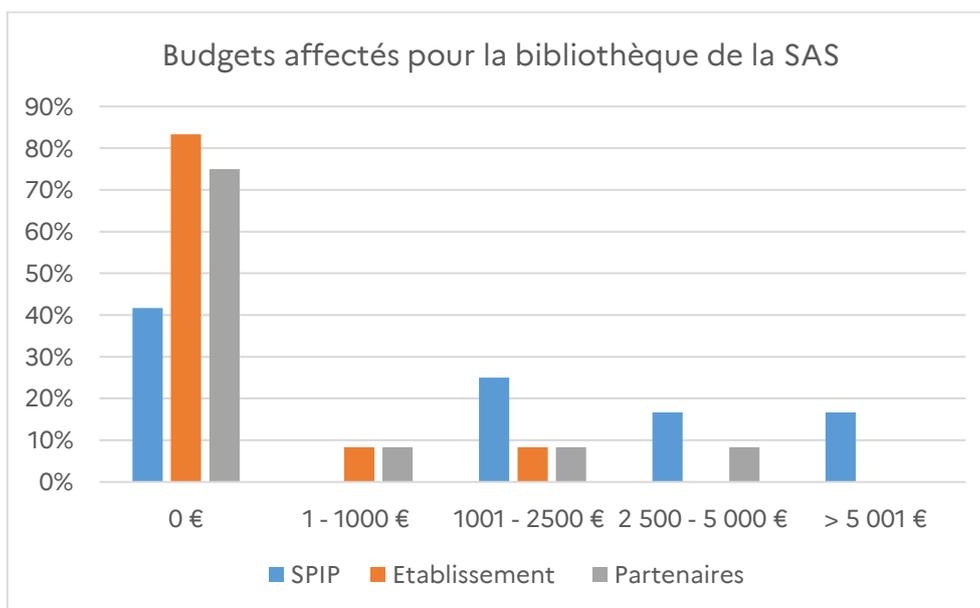
Pour les bibliothèques en SAS, 25% d'entre elles ont bénéficié d'un budget affecté par un ou plusieurs partenaire(s). Le montant moyen de ce budget est de 2 142 euros, pour un montant médian de 1 677 euros.

La répartition des budgets du SPIP, de l'établissement et du/des partenaire(s) pour la/les bibliothèque(s) (hors SAS) est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Lecture : En 2024, dans 21% des établissements répondants (hors SAS) la/les bibliothèque(s) a/ont un budget affecté par le SPIP compris entre 501 et 1 000 euros.

La répartition des budgets du SPIP, de l'établissement et du/des partenaire(s) pour la bibliothèque en SAS est détaillée dans le graphique suivant :



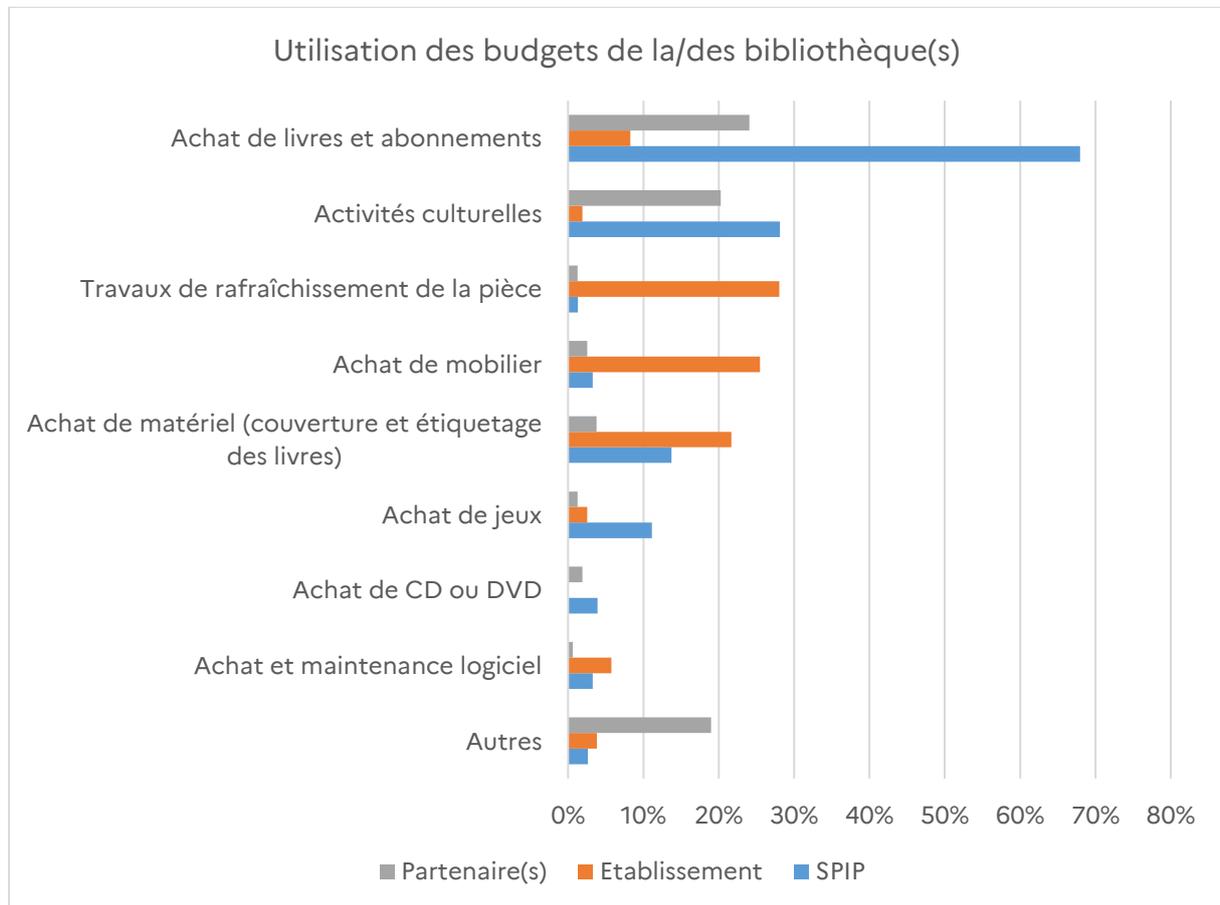
### Utilisation des budgets

Le budget affecté à la/aux bibliothèque(s) par le SPIP est majoritairement utilisé pour l'achat de livres et abonnements (69% des bibliothèques bénéficiant d'un budget affecté par le SPIP) et pour les activités culturelles (27%).

Le budget affecté à la/aux bibliothèque(s) par l'établissement est majoritairement utilisé pour les travaux de rafraîchissement de la pièce accueillant la bibliothèque (28% des bibliothèques bénéficiant d'un budget affecté par l'établissement), l'achat de mobilier (25%) et de matériel (22%).

Le budget affecté à la/aux bibliothèque(s) par des partenaires est majoritairement utilisé pour l'achat de livres et abonnements (24% des bibliothèques bénéficiant d'un budget affecté par un ou plusieurs partenaire(s)) et les activités culturelles (20%).

L'utilisation des budgets est détaillée dans le graphique ci-dessous :



### Subventions

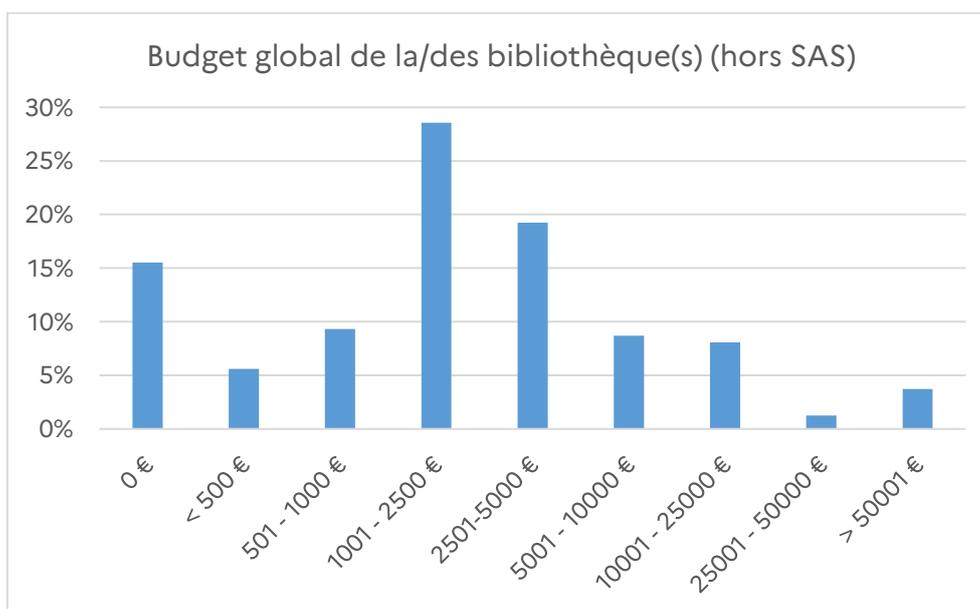
En 2023 et/ou 2024, dans 26% des établissements, la/les bibliothèque(s) ont bénéficié d'une subvention du CNL. Le montant moyen de subvention est de 8 139 euros, pour un montant médian de 2 250 euros.

15% des établissements déclarent avoir bénéficié d'autres subventions en 2023 ou 2024, d'un montant moyen de 12 343 euros et d'un montant médian de 2 733 euros. Il s'agit par exemple de subventions versées par le Conseil départemental, la DRAC, la PJJ ou encore une fondation privée.

### Budget global

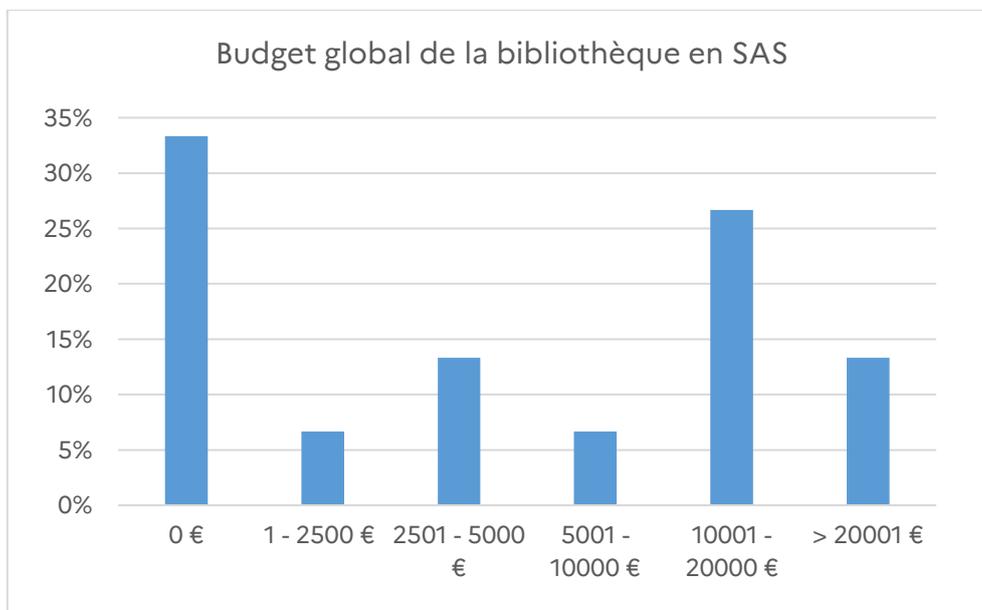
En 2024, au sein de 16% des établissements répondants (hors SAS), la/les bibliothèque(s) ne disposai(en)t d'aucun budget.

Le budget moyen global de la/des bibliothèque(s) par établissement (hors SAS), comprenant les budgets affectés par le SPIP, l'établissement, les partenaires et les subventions, est de 9 660 euros, pour un budget médian de 2 220 euros.



En 2024, au sein des 15 SAS répondantes, dans 33% d'entre elles, la bibliothèque ne disposait d'aucun budget.

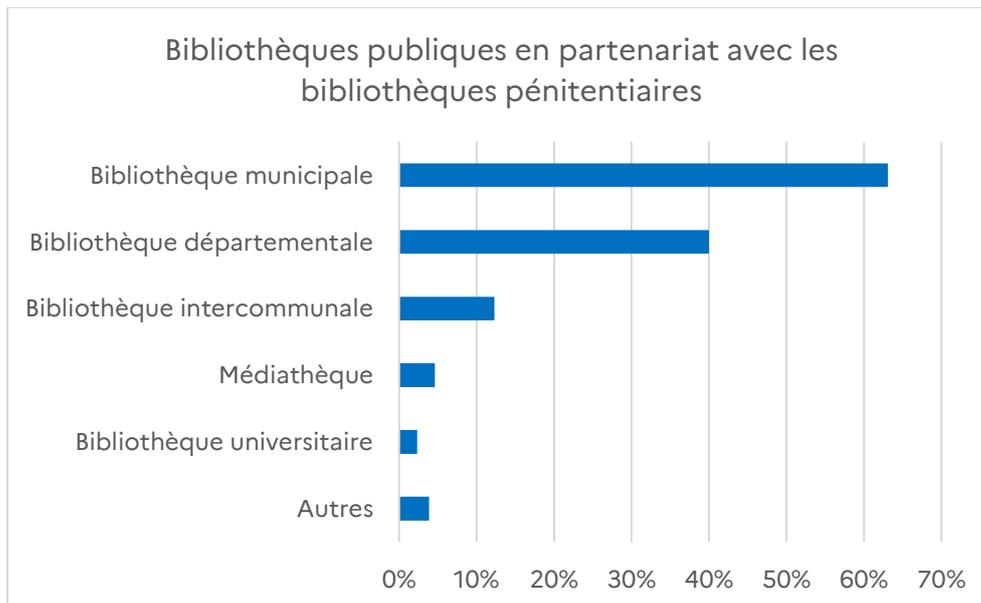
Le budget moyen global de la bibliothèque en SAS est de 10 633 euros pour un budget médian de 2 950 euros.



## 5. Partenariat

### Partenariat avec une bibliothèque publique

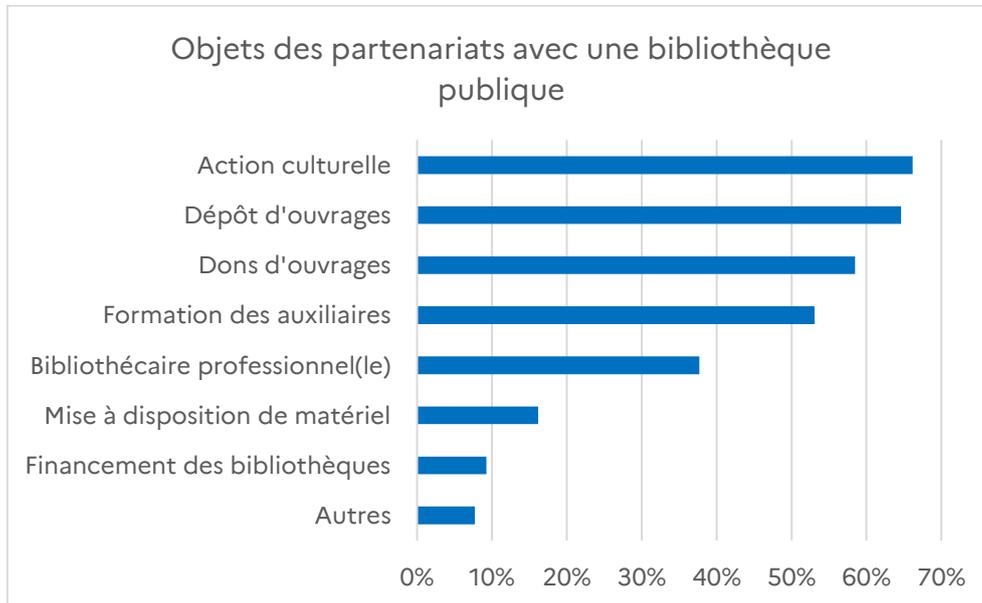
Dans la majorité des établissements répondants, un ou plusieurs partenariat(s) est/sont établi(s) avec une bibliothèque publique (83% des répondants). Il s'agit principalement de bibliothèques municipales (63% des établissements répondants dotés d'un partenariat), départementales (40% des établissements répondants) ou encore intercommunales (12% des établissements répondants).



Par rapport à 2021, la part d'établissements dont la/les bibliothèque(s) dispose(nt) d'un ou plusieurs partenariat(s) avec une bibliothèque publique est en forte augmentation, de 16 points de pourcentage (de 67% en 2021 à 83% en 2024).

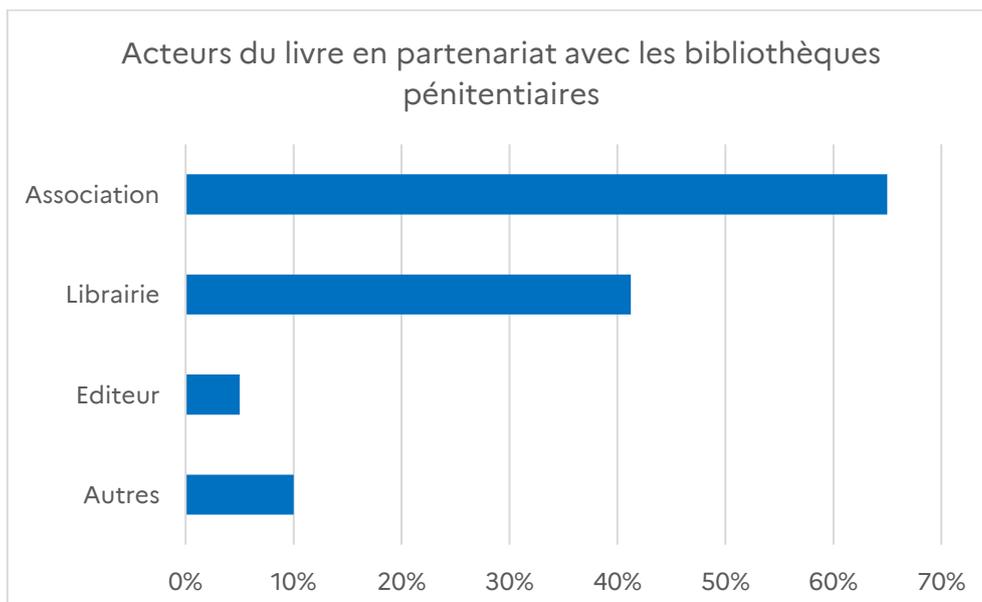
Dans 90% des cas, ces partenariats sont formalisés et encadrés par une convention, et dans la grande majorité (82% des établissements répondants dotés d'une SAS), ils concernent également la bibliothèque de la SAS.

Ces partenariats portent principalement sur l'action culturelle (66% des établissements répondants ayant un partenariat avec une bibliothèque publique), le dépôt d'ouvrages (65%), le don d'ouvrages (58%) ou encore la formation des auxiliaires (53%) et la mise à disposition d'un(e) bibliothécaire professionnel(le) (37%). La catégorie « autres » (8%) regroupe notamment l'aide à la gestion du fonds, au désherbage ou encore le prêt d'ouvrages.



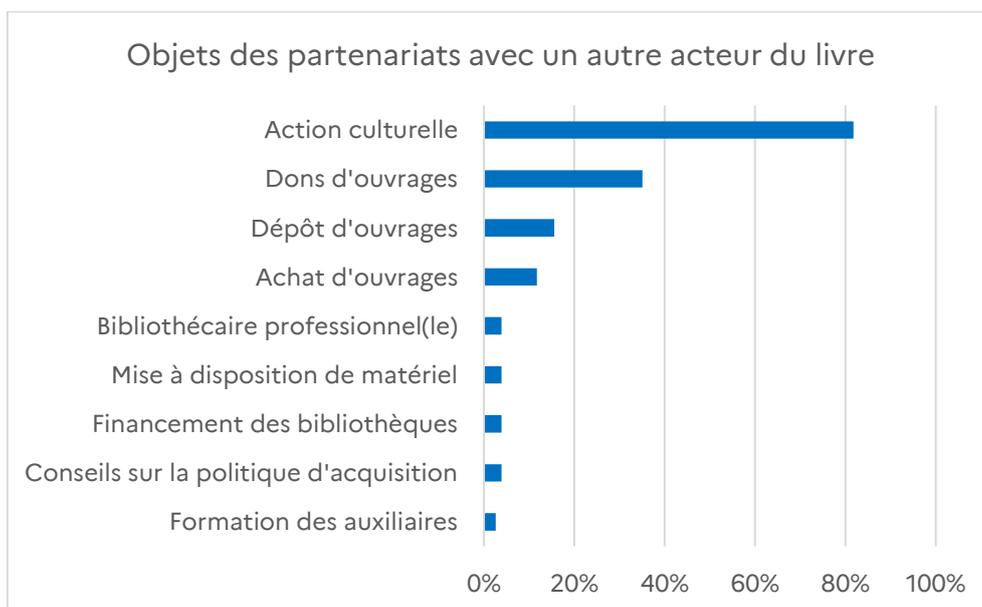
#### Partenariat avec un autre acteur du livre

Dans un peu plus de la moitié des établissements répondants, un ou plusieurs partenariat(s) est/sont établi(s) avec un autre acteur du livre (51% des EP répondants). Il s'agit principalement d'associations (65% des EP répondants dotés d'un partenariat), de librairies (41%) ou encore d'éditeurs (5%). Les autres acteurs du livre en partenariat avec les bibliothèques pénitentiaires sont des festivals de lecture, des archives départementales ou encore des agences régionales du livre et de la lecture.



Dans 59% des cas, ces partenariats sont formalisés et encadrés par une convention et dans l'ensemble des établissements répondants, ils concernent également la bibliothèque de la SAS lorsque l'établissement en est doté.

Ces partenariats portent principalement sur l'action culturelle (82% des EP répondants ayant un partenariat avec un acteur du livre), le don d'ouvrages (35%), ou encore le dépôt d'ouvrages (16%).

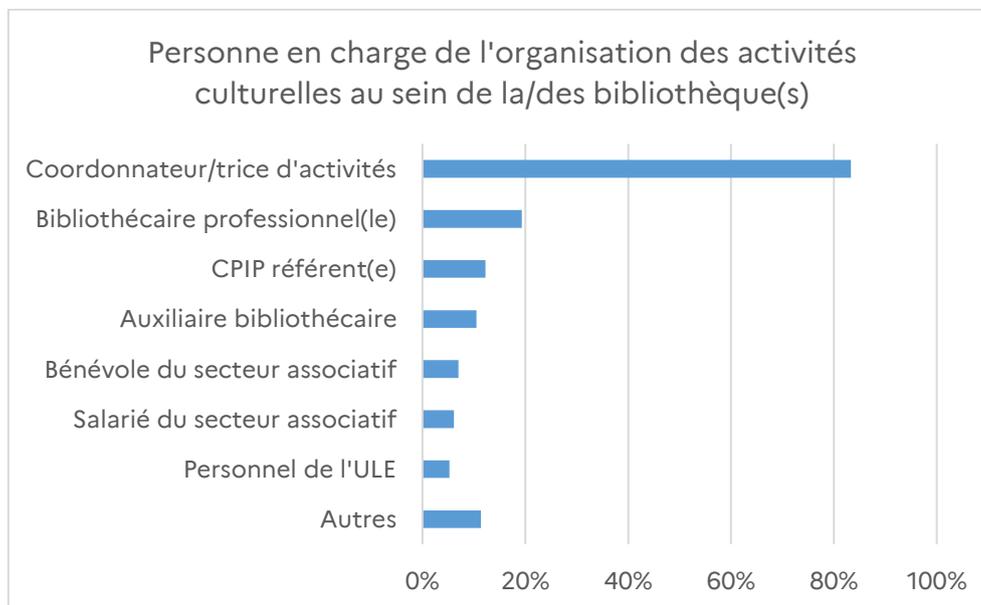


## 6. Animation

### Activités culturelles au sein de la bibliothèque

Dans la majorité des bibliothèques hors SAS (76% des EP répondants), des activités culturelles sont organisées au sein de la bibliothèque. Pour les SAS, il s'agit de moins de la moitié des bibliothèques (42%).

Dans la grande majorité des établissements, la personne en charge de l'organisation des activités culturelles au sein de la/des bibliothèque(s) est le/la coordonnateur/trice d'activités (83% des EP répondants organisant des activités au sein de la bibliothèque), mais également un(e) bibliothécaire professionnel(le) intervenant en détention (19%), ou encore un(e) CPIP référent(e) (12%). Dans la catégorie « autres » on retrouve des professeurs documentalistes, des DPIIP ou encore des personnes en service civique.



Dans la majorité des établissements concernés (66% des EP répondants organisant des activités culturelles au sein de la/des bibliothèque(s)), un lien avec l'ULE est établi pour l'organisation de ces activités.

Concernant la nature des activités culturelles, en dehors des SAS, il s'agit des activités suivantes, classées par ordre d'importance :

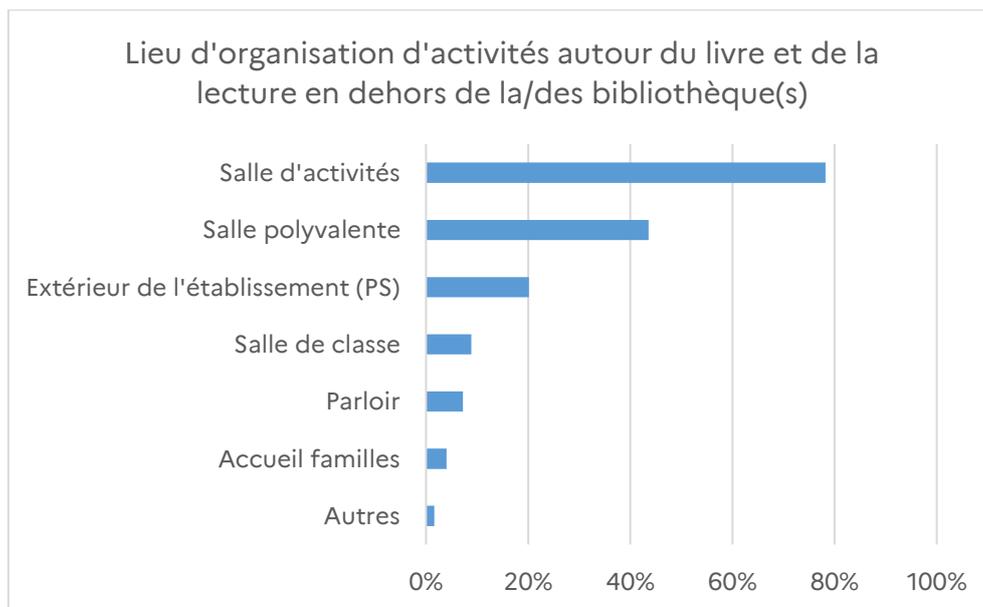
1. Rencontre avec des auteurs
2. Ateliers d'écriture
3. Club lecture (café philo, cercle des poètes, etc.)
4. Prix littéraire
5. Expositions
6. Autres ateliers
7. Rencontres autour des métiers du livre
8. Club cinéma

Au sein des SAS, les activités culturelles organisées en bibliothèques sont les suivantes, classées par ordre d'importance :

1. Ateliers d'écriture
2. Club lecture (café philo, cercle des poètes, etc.)
3. Rencontres avec des auteurs
4. Autres ateliers
5. Rencontres autour des métiers du livre
6. Prix littéraire

Activités autour du livre et de la lecture organisées en dehors de la/des bibliothèque(s)

Dans la majorité des établissements (77% des EP répondants), des activités autour du livre et de la lecture sont organisées en dehors de la/des bibliothèque(s). Celles-ci ont principalement lieu en salle d'activités (78% des EP répondants organisant des activités autour du livre et de la lecture en dehors de la/des bibliothèque(s)), en salle polyvalente (44%) ou encore à l'extérieur de l'établissement (20%).



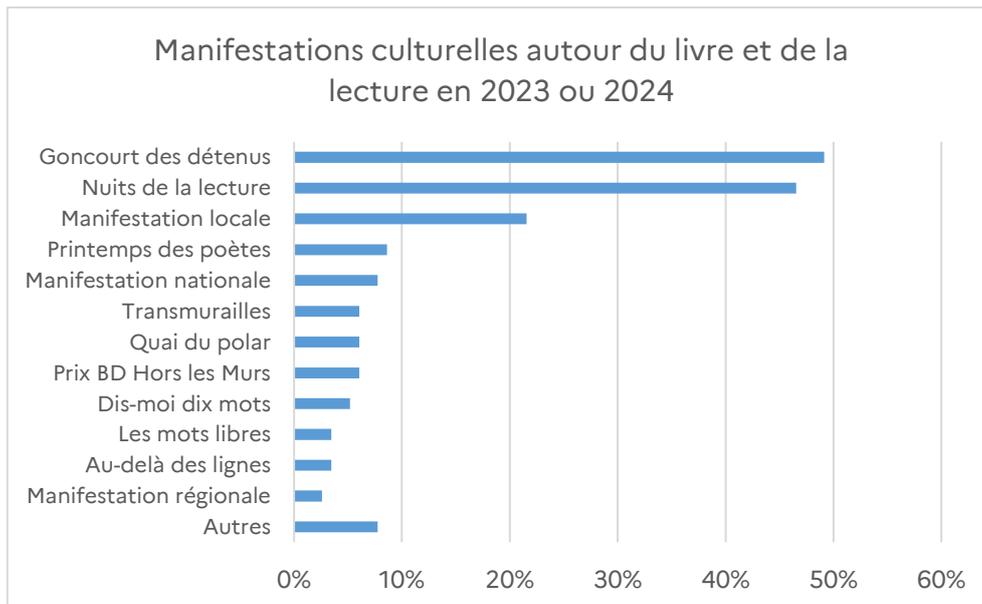
Concernant la nature des activités autour du livre et de la lecture en dehors de la/des bibliothèque(s), il s'agit des activités suivantes, classées par ordre d'importance :

1. Rencontre avec des auteurs
2. Ateliers d'écriture
3. Prix littéraire
4. Club lecture (café philo, cercle des poètes, etc.)
5. Rencontres autour des métiers du livre
6. Visite de la bibliothèque publique locale (PS)
7. Autres

### Manifestations culturelles

Environ trois quarts des établissements ont participé à une ou plusieurs manifestation(s) culturelle(s) en 2023 et/ou 2024 (74% des EP répondants). Par rapport à l'enquête de 2021, ce chiffre est en augmentation de 18 points de pourcentage (de 56% à 74%).

Les manifestations sont principalement le Goncourt des détenus (49% des EP ayant participé à une manifestation), les Nuits de la lecture (47%) ou encore des manifestations locales (22%).

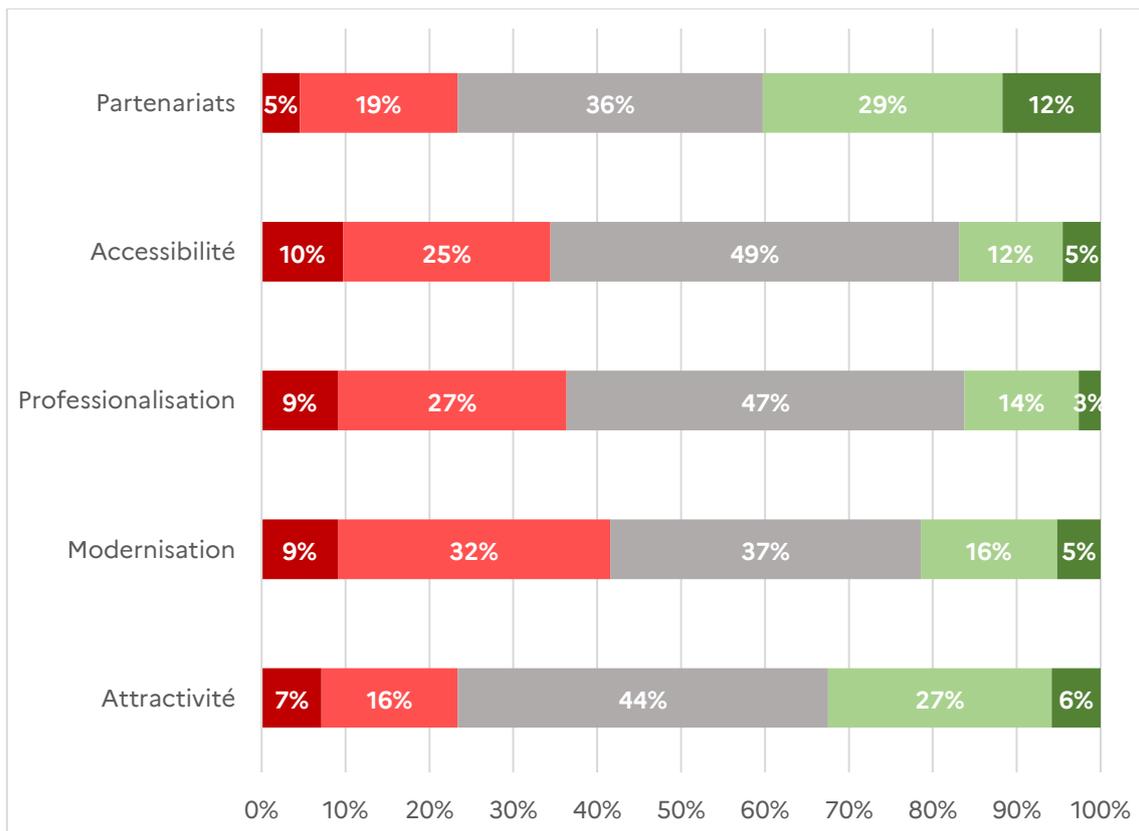


## 7. Evolutions et pistes d'amélioration

### Evolutions par rapport à 2021

Par rapport à 2021, date de la précédente enquête, les répondant(e)s ont constaté les évolutions suivantes :

- ❖ Amélioration en ce qui concerne les partenariats de la/des bibliothèque(s) pénitentiaire(s) (41% des répondant(e)s)
- ❖ Stabilisation en ce qui concerne l'accessibilité de la/des bibliothèque(s) pénitentiaire(s) (49%)
- ❖ Stabilisation en ce qui concerne la professionnalisation de la/des bibliothèque(s) pénitentiaire(s) (47%)
- ❖ Dégradation en ce qui concerne la modernisation de la/des bibliothèque(s) pénitentiaire(s) (41%)
- ❖ Stabilisation en ce qui concerne l'attractivité de la/des bibliothèque(s) pénitentiaire(s) (44%)





Domaines d'amélioration

Lorsqu'il leur est demandé ce qui pourrait améliorer le fonctionnement des bibliothèques (hors SAS), les répondants ont mentionné les éléments suivants, classés par ordre d'importance :

1. Budget dédié à la/aux bibliothèque(s)
2. Développement des partenariats
3. Attractivité des lieux de lecture
4. Gestion des mouvements en détention
5. Formation des auxiliaires bibliothécaires
6. Formation du personnel chargé de la bibliothèque
7. Intérêt des personnes détenues
8. Information des personnes détenues
9. Nombre d'intervenants
10. Autres

Concernant les bibliothèques en SAS, les domaines d'amélioration mentionnés sont les suivants, classés par ordre d'importance :

1. Développement des partenariats
2. Budget dédié à la bibliothèque
3. Attractivité des lieux de lecture
4. Formation des auxiliaires bibliothécaires
5. Intérêt des personnes détenues
6. Formation du personnel chargé de la bibliothèque
7. Nombre d'intervenants
8. Gestion des mouvements en détention
9. Information des personnes détenues
10. Autres